Tous ceux qui vraiment, de tout coeur, veulent voir fleurir la religion catholique et la société, défendues par le talent et la presse, que ceux-là protègent de leurs libéralités la fécondité de la presse chacun proportionnant ses largesses à sa fortune. Les soldats de la presse ont absolument besoin de ces secours, sans lesquels leurs travaux n'auraient que des fruits incertains et chétifs.

LEON XIII

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

C'est notre ardent désir que les fidèles s'abonnent aux journaux vraiment catholiques, et qu'ils les soutiennent de toutes façons, que le clergé les encourage et travaille à leur diffusion. Il n'y a peut-être pas, à l'heure actuelle, de moyen plus efficace de défendre la cité du bien que d'aider [illegible] notre confiance et nos secours [illegible]ortune, les journalistes catholi[illegible] à repousser toutes les attaqu[illegible]ies de la cité du mal.

[illegible]ncile plénier de Québec.

28ième année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 25 mai, 1938 — NO. 9.

LES FETES DU 18 MAI A MONTMARTRE, SASK.

M. L'ABBE A. LAFORTUNE, EVEQUE DE NICOLET

LE DIRECTEUR DE L'"ACTION POPULAIRE" ET DE L'ACTION CATHOLIQUE DU DIOCESE DE JOLIETTE, SUCCEDE A FEU MGR BRUNAULT

Notes biographiques sur le nouvel évêque

CASTEL GANDOLFO.— S.S. Pie XI a nommé M. l'abbé Albini Lafortune, directeur du journal l'"Action populaire", de Joliette, et directeur de l'action catholique du diocèse de Joliette, comme évêque de Nicolet pour succéder à feu Mgr Brunault.

Notes biographiques

Le nouvel évêque est né à Saint-Paul de Joliette le 5 mai 1893, du mariage d'Onésime Lafortune, cultivateur, et d'Agnès Renaud.

Il a fait ses études classiques au Séminaire de Joliette (1905-1913), ses études ecclésiastiques à Joliette 1913-1914) et au Grand Séminaire de Montréal (1915-1917).

Il fut ordonné prêtre par S. E. Mgr Forbes dans sa paroisse natale, à Saint-Paul, le 15 avril 1917.

Il fut vicaire à Saint-Esprit de Montcalm, de mai 1917 à septembre 1917, et vicaire à Saint-Viateur d'Outremont, de septembre 1917 à septembre 1920.

Il étudia ensuite à l'Angélique de Rome, où il obtint le titre de docteur en philosophie et en théologie, puis à l'Université de Louvain, où il obtint son grade de licencié en sciences politiques et sociales.

Depuis 1923, M. l'abbé Lafortune était directeur de l'hebdomadaire l'"Action populaire", publié à Joliette et, depuis décembre 1937, directeur de l'action catholique du diocèse de Joliette.

LE VATICAN ET L'ESPAGNE

Mgr Cigognani nommé nonce. L'ambassadeur près le Vatican

CASTEL GANDOLFO.— Le bureau d'information du Vatican annonce que le Saint-Siège et l'Espagne blanche ont pris des dispositions pour établir entre eux des relations diplomatiques complètes. Le Souverain Pontife, reconnaissant tout à fait le gouvernement Franco, nomme nonce en Espagne blanche Mgr Cicognani, naguère nonce à Vienne, et l'Espagne blanche nomme ambassadeur près le Vatican don José-Maria de Yanguas y Messia, vicomte de Santa-Clara et d'Avedillo, membre du conseil national du parti Franco. Depuis quelques mois, le Saint-Siège et l'Espagne blanche étaient en contact par l'intermédiaire de chargés d'affaires. Il y a plus d'un an qu'ont cessé les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'Espagne "gouvernementale".

LE COMMUNISME AU CANADA

CITE DU VATICAN.— Le communisme ne fait que commencer à pénétrer au Canada et c'est le moment de lancer le cri d'alarme, peut-on lire dans un long article publié en première page de l'"Osservatore Romano", l'organe du Vatican. "Le dévouement généreux de ce peuple qui compte tant de catholiques au nombre de ses enfants saura bannir énergiquement de ce grand et noble pays le danger qui menace toutes les conquêtes idéalistes admirables dont le Canada est si fier", dit l'"Osservatore Romano".

M. L'ABBE ALEX VACHON EST REELU

QUEBEC.— On nous apprend que M. l'abbé Alexandre Vachon, doyen de la faculté des sciences à l'Université Laval et directeur de l'Ecole de Chimie, vient d'être réélu, pour un second terme de trois ans, membre du Conseil National des Recherches du Canada. Cette nomination qui honore grandement M. l'abbé Vachon et l'Université Laval, a été approuvée, le 13 mai, par le gouverneur général en Conseil.

LE PERE FREDERIC

LES TROIS-RIVIERES.— La Sacrée Congrégation des Rites, à Rome, vient de promettre aux zélateurs de la cause en béatification du Père Frédéric, religieux franciscain mort en odeur de sainteté aux Trois-Rivières, le 4 août 1916, que le premier travail qu'elle exécutera sera dans l'intérêt de cette cause.

La congrégation procédera à l'examen de tous les documents relatifs à la vie du Père Frédéric pour les accepter au nom du Pape. Les procédures ont été retardées à cause de la béatification le jour de Pâques de saint Salvator, Franciscain, et de deux autres saints.

Cette promesse de la Congrégation laisse croire aux religieux franciscains du Canada que le décret d'introduction de la cause de celui que les fidèles appelaient, il y a une cinquantaine d'années, "le saint Père Frédéric" sera émis au cours du mois de juin.

LES JESUITES D'ESPAGNE

CITE DU VATICAN.— L'"Osservatore romano" a publié un décret papal qui rétablit la Compagnie de Jésus en Espagne nationaliste. On sait que le gouvernement Franco a approuvé il y a deux semaines un décret rétablissant l'ordre des Jésuites en Espagne, dissous par un décret républicain de 1934.

SUCCESSEUR DE SIR F. FLOUD

LONDRES.— Sir Gerald Campbell, qui était depuis huit ans consul général de l'Angleterre à New-York, succédera à Sir Francis Floud, comme haut commissaire du Royaume-Uni au Canada, a-t-on annoncé officiellement.

Construction de routes

REGINA.— Le programme de travaux publics, qu'entreprendra le gouvernement fédéral, inclut une extension de 40 milles de la route centrale de Prince-Albert au Lac la Ronge, a déclaré M. T.-C. Davis. Il ajouta que la route Prince-Albert au Lac Montréal serait gravelée.

NOUVELLE GARE

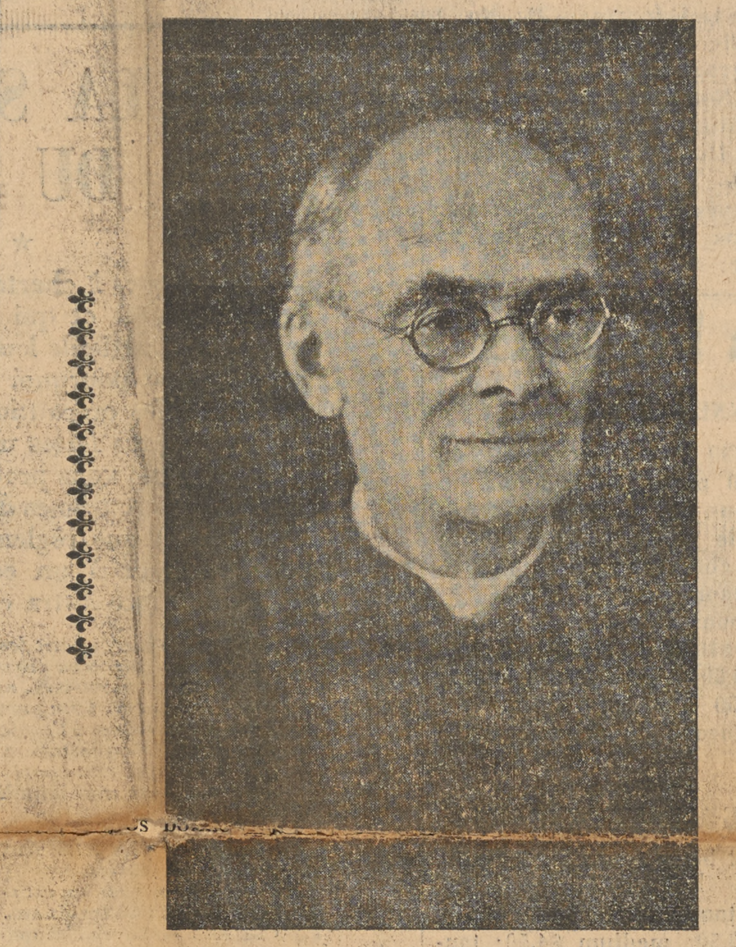
REGINA.— Au nombre des travaux publics que fera exécuter le fédéral, il y a le projet de la construction d'une nouvelle gare pour le Canadien National à Saskatoon.

Des fêtes qui laisseront un souvenir durable — Un double anniversaire: l'érection de la paroisse de Montmartre, et l'ordination sacerdotale de M. l'abbé J.-A. Thériault.— Ce dernier reçoit l'investiture comme Prélat Domestique de Sa Sainteté—Un honneur qui rejaillit sur la paroisse et les curés-missionnaires de l'Ouest Canadien

MGR P.-J. MONAHAN PRESIDE CES FETES

Mercredi, 18 mai, avait lieu à Montmartre une fête dont les témoins garderont longtemps le souvenir. A la nouvelle que M. l'abbé Joseph Antoine Thériault, fondateur de la paroisse allait être, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de son arrivée, élevé à la dignité de Prélat de la Maison du Pape, tous les paroissiens, d'un accord unanime, résolurent de célébrer avec solennité cet heureux événement. Depuis quelque temps, sous l'énergique influence du Très Révérend Charles Sauner, V. F., il était question de célébrer le trente-cinquième anniversaire de la paroisse. Mais à la nouvelle que M. l'abbé Thériault allait être à cet occasion, élevé à la dignité de Prélat de la maison du Pape, une joie sans pareille et un enthousiasme général donna un vigoureux élan à la préparation déjà bien avancée de cette magnifiqpue solennité. En effet, le conseil du village avait résolu avec la coopération des fermiers des alentours et de toutes les personnes libres de Montmartre, de donner un nouveau lustre aux trottoirs. Les fermiers se chargèrent de charroyer gratuitement les pierres et le sable et le village fournit le ciment et la main d'oeuvre. De la sorte, Montmartre peut aujourd'hui peut être fier des trottoirs tout neufs qui conduisent à l'église et au presbytère, et transmettre aux générations futures l'exemple de ce que peuvent produire avec la plus grande économie, la bonne entente et la bonne volonté de tous.

Point n'est besoin de dire que les confrères et amis de M. l'abbé Thériault et ils sont nombreux, s'étaient promis dès l'annonce de cet heureux événement de faire l'impossible pour assister à ces fêtes.



MGR J.-A. THERIAULT, P.D.

Aussi dès la veille au soir, les prêtres des diocèses de Régina et de Gravelbourg, envahissaient la demeure de leur vieil ami qui les recevait comme toujours avec son plus aimable sourire, et répondait avec son humilité habituelle à leurs plus sincères félicitations: Son Excellence Mgr P.-J. Monahan, archevêque de Régina; Nos. Seigneurs A.-J. Janssen, P. D., V.G., Mgr Kugener, P. D. V.G., de Willow-Bunch; Mgr Bois, de Bellegarde, Mgr P.-F. Hughes, P. D. de Régina; Mgr Chs. Maillard, P. D. et A. Charest, P. D., de Gravelbourg; Très Révérend Chs Sauner d'Odessa; RR. PP. J. Magnan, O.M.I., Fillion, S.J., A.-M. Ferland, Joly, Chs Poirier, J. -A. Vachon, A. Giguère, Gravel, P. Burns, s.j., J. Reindl, Félix, o.f.m., Fallourd, f.m.i., Schimnowski, o.m.i., Beaudin, o.m.i., Piché, o.m.i., Jalbert, o.m.i., Pander, Schoon, Granger, f.m.i., Metzger, Boecken-

(Suite à la page 5)

BILINGUISME ET ECOLES SEPAREES

Mémoire présenté par le Comité permanent des Congrès de la langue française à la Commission Rowell

Un état de tension attribuable en partie "aux difficultés scolaires". — On refuse aux Canadiens français "les droits intégraux à leur langue".

La voix des minorités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Maritimes. — Pour éliminer les frictions et fortifier l'unité nationale

QUEBEC.— Dans un important mémoire qu'il a soumis à la séance finale de la Commission Rowell, le Comité permanent des Congrès de la Langue française en Amérique fait une énergique plaidoirie en faveur d'une reconnaissance entière des droits des minorités, sous le régime de la Confédération. Il insiste particulièrement sur la reconnaissance officielle du bilinguisme et des écoles séparées dans tout le pays.

Le "dangereux état de tension" actuel au point de vue constitutionnel au pays est attribuable en partie aux difficultés scolaires" dans diverses provinces et au fait que l'on nie aux Canadiens français "leurs droits intégraux à leur langue", dit le mémoire. Celui-ci était accompagné de représentations par les associations affiliées au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les provinces maritimes.

"Les Canadiens français, partout au Canada, sont chez eux, affirme le comité. Ils furent les découvreurs, les premiers occupants et les premiers colons du pays. L'arrivée d'hommes parlant une autre langue et le changement d'allégeance ne doivent point faire oublier l'histoire de la découverte et des premiers établissements".

Le caractère bilingue du pays a "été affirmé et consacré" par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, soutient encore le comité. Lorsque les provinces mettront cet article en pratique, "l'une des plus graves causes de ce long état de tension qui causa des alarmes au gouvernement fédéral" disparaîtra.

Les associations provinciales, dans leurs représentations, parlent plus ouvertement de l'état de choses relatif à ce dernier point.

Au Manitoba

L'association canadienne-française d'Education du Manitoba recommande le retour aux principes qui servirent de base à la Confédération "principes sans lesquels on se rend définitivement compte que la Confédération n'a pas donné ce qu'on en attendait".

La question du traitement des minorités transcende toutes les autres à la Commission disent les Manitobains. "Si ce pacte sacré et cet idéal ont été violés", qu'on applique des correctifs. Que les autorités compétentes étudient de nouveau la question à son véritable mérite et restaurent aux groupes minoritaires leurs droits perdus...

Aujourd'hui, au Manitoba, la langue des découvreurs est traitée d'une manière qui outrage les lois qui ont le caractère de pactes, de promesses et d'engagements d'honneur."

Les Canadiens Français ne peuvent que s'alarmer en voyant leurs coreligionnaires forcés par manque de moyens à envoyer leurs enfants à des écoles où ils deviennent plus indifférents au point de vue religieux. "Par suite, notre jeunesse croît dans l'ignorance de ses devoirs envers Dieu, fondement des devoirs nationaux et sociaux".

Les Maritimes

Les Acadiens et les Canadiens Français des Maritimes soutiennent que par une ironie du sort, les minorités des Maritimes sont dans une situation plus lamentable aujourd'hui qu'en 1867. A cause de "l'étroitesse d'esprit" avec laquelle on a interprété les articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique Britan-

(Suite à la page 4)

LES NOTRES A WINNIPEG

Plusieurs des prix du gala dramatique national vont à des Canadiens français. Le Cercle Molière se signale dans "Le chant du berceau". — Mlle Pauline Boutal gagne les deux trophées Lady Tweedsmuir et Comte de Dampierre

WINNIPEG.— Quelques-uns des nôtres se sont signalés lors du gala dramatique national qui vient de se terminer à Winnipeg.

Si le trophée Bessborough est allé à une troupe anglaise, la Société des Beaux-Arts, de Victoria, pour son interprétation de "Hands Across the Sea", les troupes et les acteurs Canadiens français ne nous ont pas moins fait honneur.

Le Cercle Molière, de Saint-Boniface, gagna le prix décerné à la meilleure pièce française du gala, par son interprétation émouvante du "Chant du berceau".

La section française du théâtre Répertoire de Montréal gagna le trophée Sir Barry Jackson, pour la meilleure interprétation d'une pièce d'un auteur canadien. Ces acteurs jouèrent la pièce de M. Arthur Prévost, de Montréal, "Maldonne".

Mlle Pauline Boutal, de Saint-Boniface, mérita le trophée Lady Tweedsmuir décerné à la meilleure interprétation d'un rôle féminin. Par le fait même, elle gagnait aussi le trophée du Comte Robert de Dampierre, pour la meilleure actrice de langue française.

M. Paul Pelletier, de la troupe du Caveau, d'Ottawa, mérita le trophée du Comte de Dampierre, étant le meilleur acteur de langue française.

LE CONGRES DE BUDAPEST

Un mot d'histoire

Le XXXIVe Congrès eucharistique international se tient actuellement à Budapest, capitale de la Hongrie, pays de l'Europe centrale.

Cette année est le IXe centenaire de la mort de saint Etienne (979-1038), premier roi de Hongrie. C'est grâce à ce prince chrétien si la foi s'implanta en ce pays. Remarquable était sa dévotion à l'égard de la Sainte Vierge qu'il aimait à invoquer sous le nom de "Grande Dame des Hongrois".

Malgré des vicissitudes de près de dix siècles, la foi est restée vive en ce pays qui compte à l'heure actuelle une population catholique romaine de 67 pour cent.

Date du Congrès

C'est le mercredi 25 mai que se fait l'ouverture officielle du Congrès, et la clôture le dimanche 29 mai.

Intention première

Il importe de connaître et de retenir l'intention première du Congrès de Budapest, intention approuvée et bénie par le Saint-Père.

Ce Congrès "a le caractère spécial de réparation et d'expiation mondiale pour les persécutions religieuses et les sacrilèges commis récemment contre l'Eglise et la Foi dans plusieurs pays, par les athées militants."

"Contre ces impiétés et ces blasphèmes—écrit S. E. Monseigneur Ross, évêque de Gaspé—qui montent vers Dieu et son Christ dans un concert infernal, nous, catholiques, enfants de Dieu, nous avons le devoir de nous liguer dans un concert de louanges et de réparation qui couvre la voix de la haine et du blasphème. N'oublions pas cette vérité fondamentale que, le Christ ayant sauvé le monde en offrant à son Père une réparation qui rétablit l'ordre rompu par le mal, son Corps Mystique, qui n'est autre que l'ensemble des fidèles unis à lui dans l'Eglise, doit continuer de la même manière le rachat des âmes et des Sociétés. Plus les crimes se multiplient dans le monde, plus aigus deviennent les blasphèmes qui crient leur rage contre Dieu, plus aussi d'autre part doit monter du Corps Mystique l'hommage de la réparation. L'équilibre du monde est à ce prix".

Le 29 mai, "jour culminant du Congrès"

Dans la plupart des diocèses de notre pays et du monde entier, il y aura, le dimanche 29 mai, "jour culminant du Congrès", une communion générale et des prières en union avec les congressistes de l'univers réunis à Budapest.

Retenons bien la date— le dimanche 29 mai. Faisons de ce jour un grand jour de triomphe à Jésus-Hostie. Que personne ne manque à l'appel! Il faut à tout prix une levée en masse de tous les catholiques dans le but d'acclamer le Christ-Roi, d'acclamer Jésus présent au milieu de nous.

Conclusion

Prenons la résolution de nous unir au Congrès de Budapest.

Et comment nous y unir, sinon "par la prière, et surtout par les pratiques de piété eucharistique, l'assistance au saint Sacrifice, la communion, les heures d'adoration, les visites au très saint Sacrement, les veilles saintes". Ce sont là les moyens proposés par Son Eminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec.

Voulez-vous, chers auditeurs, que vos prières, vos bonnes oeuvres, vos sacrifices en vue de ce Congrès soient agréés du bon Dieu, faites-les passer par la très sainte Vierge, qu'un évêque canadien acclamait à Sydney comme "la reine, l'âme des congrès eucharistiques".

LA LOI DU DIVORCE

OTTAWA.— Par un vote de 33 contre29, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi du sénateur Lendrum McMeans augmentant le nombre de griefs de divorce au Canada. Les sénateurs canadiens-français ont voté contre la motion.

Le projet de loi décrète que le divorce peut être obtenu pour les motifs suivants: désertion pendant six ans, cruauté après trois ans de mariage, insanité incurable, après cinq ans.

Le sénateur Arthur Marcotte, conservateur de Ponteix, Saskatchewan fut le premier orateur qui participa au débat. Il déclara qu'à titre de catholique, il s'opposait à cette mesure qui soutint-il en outre, est inconstitutionnelle.

LES NAISSANCES EN ONTARIO

TORONTO.— Le marathon de maternité de $500,000, qui eut lieu à Toronto, a peut-être stimulé le taux des naissances dans la ville Reine, mais ce taux a baissé dans la province, de 21.5 pour 1,000, en 1930, à 16.9 l'an dernier. Ces chiffres sont fournis par l'Association médicale de Toronto qui prétend que la baisse du taux des naissance est due au coût élevé de la vie et à la pratique croissante du contrôle des naissances.



Comment obtenir une bonne récolte de miel

Le printemps est la periode la plus critique de toutes dans la vie d'une ruche d'abeilles. la population des abeilles est alors à son minimum; la vitalité est faible, la quantité de nourriture pauvre et, cependant, c'est à ce moment même que la colonie doit faire le plus grand effort de l'année. Pour que la ruche puisse rentrer le plus de miel possible pendant l'été, il faut qu'elle soit bien peuplée d'abeilles avant que la récolte principale de miel commence; il faut donc que ces abeilles soient produites et élevées pendant le printemps et le commencement de l'été. la capacité de travail d'une colonie au commencement de la récolte principale de miel dépend de cinq grands facteurs pendant le printemps et le commencement de l'été: (1) une reine vigoureuse; (2) une colonie bien peuplée; (3) une provision suffisante de nourriture; (4) une protection suffisante; (5) suffisamment de place pour le couvain et les provisions.

A la première journée chaude et ensoleillée, quand les abeilles volent librement, on fera un examen rapide de chaque colonie; on ne prendra pas plus de temps pour cet examen qu'il n'est strictment nécessaire afin d'éviter de refroidir le couvain. La première chose est de voir si la colonie a une bonne reine féconde; la fécondité de la reine est indiquée par la présence du couvain d'ouvrières dans une chambre à couvain compacte. Si la reine est faible, si elle a perdu sa fécondité ou si elle ne pond plus que des bourdons, on la remplacera aussitôt que possible. Chaque colonie doit avoir au moins quinze livres de nourriture; si elle en a moins il faut rajouter de la nourriture immédiatement après l'examen. Toutes les colonies faibles, c'est-à-dire celles qui ont moins de quatre cadres couverts d'abeilles seront réunies ensemble. C'est par ces précautions que l'on pourra avoir une forte récolte de miel.

Dans les régions où la récolte principale de miel commence tard ou se prolonge jusqu'à la fin de l'été, la population de la colonie au printemps n'a pas autant d'importance parce qu'une colonie faible a tout le temps nécessaire pour se développer. Ceci s'applique surtout aux Provinces des Prairies et aux régions où l'épilobe ou "bouquets rouges" donne une quantité abondante de nectar.

La température est toujours traîtresse au printemps et empêche généralement les abeilles de tirer un bon parti de la première source de nectar; c'est pourquoi il est très important de protéger les ruches à cette époque et de leur donner de la nourriture. Les abeilles qui ont été hivernées en plein air seront laissées dans leur caisses ou "silos" jusqu'à ce que l'on soit sûr d'avoir du temps chaud. Quant à celles qui ont été hivernées en cave, on les protégera contre les vents froids afin qu'elles puissent continuer à produire du couvain et aussi pour conserver la production de nourriture. La place est aussi une question importante; il faut qu'il y ait suffisamment de place dans la ruche pour loger tout le couvain que la reine peut produire et emmagasiner toute la nourriture nécessaire pour nourrir ce couvain. La question de place n'est peut-être pas aussi importante au premier examen, mais elle le devient à mesure que la population de la colonie augmente, généralement à l'époque de la floraison des pissenlits et des arbres fruitiers. La grande tâche de l'apiculteur au printemps est de stimuler la production des abeilles ouvrières pour la récolte du miel.

PRODUCTION AGRICOLE

En 1937 la valeur brute des produits agricoles sortant des fermes canadiennes était évaluée à $1,051,698,000, contre $1,079,571,000, estimé revisé de la valeur brute totale de 1936. La diminution est de $27,873,000, soit de moins de 1 pour cent; elle s'explique par l'amoindrissement de valeur des récoltes de la Saskatchewan à cause de la sécheresse. Des diminutions ont été enregistrées également dans la valeur des fruits et des légumes, des volailles et des oeufs, des produits de l'érable et du miel. Par contre, il y a eu augmentation dans la valeur des animaux de ferme, de la laine, des produits laitiers et du tabac.

LE MARCHE

Les grains

WINNIPEG, LE 23 MAI

Blé— No. 1 Nor. 116 1-8; No. 2 Nor. 113 1-8; No. 3 Nor. 108 1-8; No. 4 98 1-8; No. 5, 73 1-4; No. 6 67 1-4; fourrage 65 1-4; No. 1 Garnet 118 1-8; No. 2 Garnet 108 1-8; No. 1 Durum 81 1-4; No. 4 spécial 94 1-8; No. 5 spécial 70 1-4; No. 6 spécial 66 1-4; voie 106 1-2; criblures 75c la tonne.

Avoine— No. 2 CW 49 3-4; No. 3 CW et voie 46 3-4; Ex. 1 fourrage 46 7-8; No. 1 fourrage 44 7-8; No. 2 fourrage 42 1-4; No. 3 fourrage 39 3-4.

Orge— Maltages: 6 et 2 rangées Ex. 3 CW 56; Autres: No. 3 CW 54 1-2; No. 4 CW 53; No. 5 CW 52; No. 6 CW 51; voie 57.

Lin— No. 1 CW 147; No. 2 CW 143; No. 3 CW 132; No. 4 CW 117; voie 147 1-2.

Seigle— No. 2 CW 57.

* * *

PRINCE-ALBERT, LE 23 MAI

Blé—No. 1 Nor. 83 1-2; No. 2 Nor. 80 1-2; No. 3 Nor. 75 1-2; No. 4 Nor. 65 1-2; No. 5, 40 1-2; No. 6, 34 1-2; fourrage 32 1-2. Garnet: No. 1 CW 78 1-2à No. 2 CW 75 1-2.

Avoine— No. 2 CW 35; No. 3 CW 31; Ex. 1 fourrage 31; No. 1 fourrage 30; No. 2 fourrage 27 1-2; No. 3 fourrage 25.

Orge— No. 3 CW 38 1-2; No. 4 CW 37; No. 5 CW 36; No. 6 CW 35; No. 3 Ex. CW 6 rangées 40; 2 rangées 40.

Prix payés à Prince-Albert par les maisons de détails: avoine 38 sous; orge: 48 sous.

:::

Les bestiaux

WINNIPEG, LE 23 MAI

Reçus 830 bêtes à cornes, 1,800 veaux, 800 porcs, 30 moutons.

Bouvillons de choix $7 à $7.25; génisses de choix $6.50 à $6.75; veaux de choix engraissés $7.50 à $8; bons taureaux $4 à $4.75.

Veaux bons et choix $6 à $7.

Bacons $10.50 à $10.60; pesants $9.50 à $6.60; légers $10.50 à $12; truies $6.50 à $7.50.

Bons agneaux du printemps $10 à $12.

* * *

PRINCE-ALBERT, LE 23 MAI

Reçus: 4 bêtes à cornes, 3 veaux, 16 porcs.

Jeunes taureaux, bons et choix, $5.75 à $6.50; medium $4.50; taureau medium $2.75; veaux medium $4 à $4.25.

Bacons $10.35; extra pesants $7.75; truies $6.26 à $7.25; $13.98 pour B1.

:::

Le change

A Montréal: la livre 4.99 3-4; le dollar américain 1.00 31-32; le franc 2.79 5-8.

A New-York: la livre 4.95 1-8; le dollar canadien .99 1-32; le franc 2.77.

En or: la livre 12s 2 d; le dollar américain 59.46 sous; le dollar canadien 58.83 sous.

:::

La dévaluation des monnaies dans le monde

PARIS.— A l'heure présente, le franc français est pratiquement la monnaie qui a été la plus dévaluée depuis 1929. On rencontre évidemment certains cas spéciaux, comme celui du Japon, de la République argentine et du Brésil. Mais ces trois pays ont en tout temps connu des difficultés monétaires, même avant la guerre.

Le coefficient le plus habituel de dévaluation est 40 pour cent, taux adopté pratiquement par les Etats-Unis et l'Angleterre, suivis par un grand nombre de pays comme le Portugal, les Indes, etc.

TAUX DE DEVALUATION ACTUEL
(par rapport à 1929)

Luxembourg	10%
Hollande	18%
Belgique	18%
Suisse	28%
Angleterre (bloc sterling)	30%
Afrique du Sud (bloc sterling	39%
Canada (bloc sterling)	39%
Esthonie (bloc sterling)	39%
Perse (bloc sterling	39%
Portugal (bloc sterling)	39%
Siam (bloc sterling)	39%
Etats-Unis	41%
Suède	43%
Norvège	44%
Danemark	50%
France	58%
Argentine	63%
Japon	66%
Brésil	71%

La Suède, la Norvège et le Danemark font partie du bloc sterling, mais elles ont établi un certain décalage entre celle-ci et leur monnaie.

:::

Dans le monde du blé

Par H.-G.-L. Strange, directeur du bureau des recherches (Searle Grain Co.)

"Ma terre est envahie par la folle avoine. Je perds ainsi de l'argent chaque année. Puis-je me défaire de cette mauvaise herbe?" Voilà ce que me demandait récemment un ami.

"Plusieurs y ont réussi, lui répondis-je, mais cela demande beaucoup de travail et de patience. Voici ce qu'il faut faire:

1.— Ne semez pas de folle avoine avec le grain que vous semez.

2.— Faites lever le grain actuellement dans la terre, et tuez les jeunes plantes par la culture.

3.— Ne labourez pas le champ pendant plusieurs années.

4.— Ne laissez pas les plants de folle avoine qui croissent dans le champ monter à la graine.

D'après mon expérience personnelle, voici ce que je suggère: laissez votre terre en jachère d'été, mais laissez lever la folle avoine jusqu'à ce qu'elle ait quatre feuilles, puis tuez ces jeunes plants par la culture de votre champ. Laissez de nouveau lever la folle avoine, et cultivez de nouveau votre champ. Répétez cette opération plusieurs fois durant la saison.

Faites la même chose autour de la première semaine de juin l'été suivant, puis semez de l'avoine à fourrage vert, ou de l'orge hâtive. L'année suivante, semez du grain, et prenez soin d'enlever à la main les quelques plants de folle avoine qui restent avant qu'ils ne mûrissent.

* * *

Facteurs de la hausse et de la baisse

DE LA HAUSSE

1.— La sécheresse persiste en Australie.

2.— La Suisse achète du blé de Turquie.

3.— La sécheresse cause des dommages au Danemark, au Portugal, en Grèce et en Grande-Bretagne.

4.— Le marché des valeurs américaines est plus ferme.

5.— Une moindre étendue ensemencée en blé et en avoine en Grèce.

6.— L'humidité retarde la plantation du riz en Louisiane.

* * *

DE LA BAISSE

1.— Les semailles de graine de lin et de blé vont bien en Argentine.

2.— Des pluies bienfaisantes en France.

3.— Les récoltes ont meilleure apparence en Italie, grâce à des pluies bienfaisantes.

4.— Les conditions sont des plus favorables en Russie et dans les Balkans.

5.— L'Italie doit mêler 20 pour cent de maïs à la farine de blé dans la fabrication du pain.

6. Commencement de la moisson aux Etats-Unis.

:::

LE GOUVERNEMENT FEDERAL ACHETE DES MOUTONS RAMBOUILLET

Le Ministre fédéral de l'Agriculture, l'hon. J.-G. Gardiner, a pris les dispositions nécessaires pour faire acheter des moutons Rambouillet pur sang afin d'améliorer l'élevage de cet animal dans l'Ouest du Canada, et le Ministère vient de conclure l'achat de deux troupeaux de cette race, chacun comptant 200 brebis et six béliers.

L'achat de ces troupeaux fait partie d'un programme de grande envergure entrepris par le Ministère dans le but d'améliorer l'industrie ovine dans l'Ouest du Canada. On sait que cet élevage est toujours d'un rapport régulier, même pendant les périodes de sécheresse dans les provinces des Prairies et que, dans ces conditions, l'élevage des moutons, en raison des avantages économiques qu'il présente, doit nécessairement former partie du programme de réorganisation agricole des Prairies.

SOUS LA SAUVEGARDE DU PAYS

★ ★

LES banques à charte du Canada, qui reçoivent des dépôts et qui consentent des prêts, font une grande partie de leurs affaires avec l'argent des autres. C'est pourquoi le Parlement entoure leurs opérations des précautions les plus rigoureuses.

Lorsque vous faites un dépôt ou un emprunt, le pays lui-même vous protège, puisque les opérations de banque, aux termes de la Loi sur la banque, sont assujetties à une règlementation gouvernementale plus étroite et à un contrôle parlementaire plus strict que toute autre entreprise au Canada.

Les banques groupent les disponibilités de millions de Canadiens, formées surtout de petites sommes. Les dépôts ainsi mobilisés, auxquels s'ajoutent leurs propres ressources, leur permettent de faire des avances, selon les besoins, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à l'exploitation forestière, aux mines, aux pêcheries, aux transports, aux marchés, aux gouvernements, aux municipalités et aux particuliers.

Elles [illegible] de graves responsabilités, mais elles sont étroitement surveillées.

Les chartes des banques canadiennes expirent tous les dix ans. Elles ne sont renouvelables que pour une période de dix années et seulement après une enquête parlementaire approfondie, qui s'étend à l'ensemble des affaires de banque. Connaissez-vous, au Canada, un autre domaine dans lequel les compagnies ont des chartes expirant à date fixe ou ne peuvent poursuivre leur exploitation qu'après avoir été l'objet d'une enquête parlementaire?

Bien entendu, il est loisible au Parlement d'amender en tout temps la Loi sur la banque, mais tous les dix ans cette loi est soumise à ce qu'on appelle "la revision décennale". Les employés supérieurs des banques sont alors convoqués devant le Comité de la banque et du commerce de la Chambre des communes. Ils sont interrogés et contre-interrogés par les membres du Comité, et tous les aspects des affaires de banque sont mis en pleine lumière.

Ce Comité, qui est nombreux, compte parmi ses membres plusieurs des meilleurs esprits du Parlement. Toutes les provinces et tous les partis politiques y sont représentés, de sorte que le Comité dispose de tous les moyens qui lui sont nécessaires pour soumettre les affaires de banque à un examen complet.

Ainsi les Canadiens, en tant que nation, règlementent la banque par l'intermédiaire des représentants qu'ils élisent. Ce Comité, qui fonctionne depuis un grand nombre d'années, incorpore à la Loi sur la banque toutes les sauvegardes que l'expérience lui inspire.

Les banques à charte du Canada sont en outre l'objet de diverses inspections et elles sont soumises à un contrôle presque continuel. Les actionnaires nomment leurs propres vérificateurs des comptes, experts comptables qui scrutent les opérations de chaque banque.

Il y a aussi l'inspecteur général des banques, haut fonctionnaire relevant du ministre des Finances, dont le rôle consiste à veiller attentivement, pendant toute l'année, à la bonne gestion des banques, et qui a accès à tous les dossiers des banques.

Les banques sont tenues de faire périodiquement, aux termes de la loi, des rapports au ministre des Finances et à la Banque du Canada. La loi prévoit des sanctions sévères au cas où ces rapports ne seraient pas faits avec ponctualité ou contiendraient des faussetés ou des allégations trompeuses.

Les banques doivent communiquer chaque mois au Gouvernement le total des prêts consentis à des administrateurs de banque ou à des sociétés dans lesquelles ils sont associés, ainsi que des prêts que des administrateurs garantissent. Le dernier rapport, en date du 31 janvier 1938, fait ressortir que la somme des prêts de cette nature ne dépasse pas 1/98ème du total des prêts bancaires.

La banque ne constitue pas un "monopole de l'argent". Tout groupe d'hommes solvables peut fonder une banque, pourvu qu'il fasse souscrire un capital de $500,000 et qu'il en fasse verser la moitié, et pourvu qu'il se conforme aux prescriptions de la Loi sur la banque. Ces prescriptions ont pour objet de protéger le public contre les promoteurs sans scrupules.

Jusqu'à 1934, les banques à charte émettaient leurs propres billets, à concurrence du montant de leur capital versé; s'il leur était permis, à l'occasion, de dépasser cette somme, elles ne pouvaient jamais excéder les limites définies et rigides que leur fixait la loi.

Lorsqu'il a établi la Banque du Canada, le Parlement a décrété que, pendant une période de dix ans commençant en 1936, la circulation des billets des banques à charte serait réduite d'année en année.

Nous ne pouvons maintenant émettre nos propres billets que dans la proportion de 85 pour 100 de notre capital versé. Chaque année, au fur et à mesure que cette réduction s'effectue, la Banque du Canada augmente l'émission de ses billets.

On voit par là que les banques n'ont jamais eu le pouvoir d'émettre des billets à discrétion; ce droit a toujours été limité avec précision par le Parlement, et toute violation de ces restrictions eût été sanctionnée par de fortes amendes.

Les affaires des banques à charte du Canada ne présentent aucun mystère. Le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Finances, de ses fonctionnaires et de la Banque du Canada, a un droit de regard sur toutes leurs opérations.

Les banques à charte du Canada sont soumises à des lois, à des règlements et à des contraintes qui ont été conçus pour votre protection en tant que déposant, porteur de billets ou emprunteur. Leur tâche consiste à sauvegarder l'épargne, à favoriser l'activité commerciale et industrielle et à faciliter l'échange des marchandises et des services.

LES BANQUES À CHARTE DU CANADA

Le gérant de la succursale de votre localité sera heureux de causer de la banque avec vous. Il répondra avec plaisir à vos questions, en s'inspirant de sa propre expérience. Le prochain article de cette série paraîtra dans ce journal. Attendez-le.

3F

Les suivants ont pour objectif d'abonner 100% de la population française.

St-Victor	Radville
Souris Valley	Fertile
Prud'homme	Scout Lake
Auburnton	Albertville
Montmartre	Storthoaks
Shell River	Alida
Assiniboia	Eldred
Cantal	Boutin
Vonda	Pascal
Ormeaux	Lisieux
Parkman	Aberdeen
St-Front	

Les suivants ont atteint 100% St-Hubert Mission, Whitewood, Inchkeith, Langbank, Beynes, Wauchope, Bellegarde, Redvers, Antler, Frys.

●

Il nous reste encore 646 abonnements à renouveler.

●

Les suivants ont déjà renouvelé presque entièrement: Arborfield, Lebret, Prince-Albert, Tisdale, St-Front, Lac-Pelletier, North Battleford, Meskanaw, Leoville, Edam, Jackfish, Meota, Vawn, Paradise Hill, St-Hippolyte, Shaunavon, Wolseley, Spiritwood, St-Louis, Storthoaks, Celtic, Coderre, Albertville, Montmartre, Willow-Bunch, Richard, Bellegarde, Sedley, Meadow Lake, Lajord, St-Walburg, Vonda, Dollard.

●

D'autres commencent la campagne: Radville, Cantal, St-Denis, Meyronne, Sandall, Le Pas, Laflèche, Neptune, Duck-Lake, Domrémy, Zenon-Park, St-Brieux, St-Victor, Bellevue, Delmas, Debden, Mattes, Park Valley, Rosetown, Saskatoon, Assiniboia, Marcelin, Lisieux.

●

Prud'homme, Crystal-Spring, Bonne Madone, Beauval, Big River, Lac Vert, Périgord, Ile-à-la-Crosse, Mervin, Fife Lake, Batoche, Kennedy, Laventure, Makwa, Lac Pelletier, Boutin, Shell River, Ormeaux, Eldred, White-Star, Battleford, Lestock, Cut Knife, Quill Lake, Twin Valley, Scout Lake, Auburnton, Manor, Alida, Biggar, Cocherie, Antler, Frys, Fertile, Parkman, Pascal, Aberdeen, n'ont plus qu'à recueillir de nouveaux abonnés.

●

Nous avons perdu 4 abonnés cette semaine. Par contre nous avons reçu 8 abonnements de Coderre, 1 de Gravelbourg, 2 de St-Brieux, 1 de la Colombie, 1 de Paddockwood.

LE PERE DU SUCRE D'ERABLE

Michel Sarrazin, docteur en médecine de l'Université de Reims et membre de l'Académie des Sciences de Paris, est né en 1659 à Nuits-sous-Beaune en Bourgogne.

Ce savant médecin arriva au pays en 1685 comme "naturaliste et médecin du Roy" et pratiqua à l'Hôtel-Dieu de Québec.

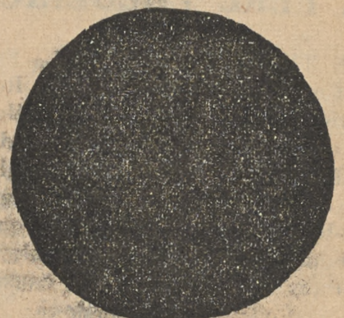
Venu dans l'île de Montréal avec les troupes en 1692, il y fut blessé grièvement et dut passer près d'une année à l'hôpital St-Joseph de Ville-Marie.

C'est au fameux docteur Sarrazin que revient le mérite d'avoir enseigné aux premiers colons la manière de faire du sucre d'érable.

Il mourut à Québec en 1734.

OBPECTIF DE 100%

500—	—400
300—	—222
198—	—92
49—	—37
15—	—10
9—	—8
7—	—6
5—	—4
3—	—2
1—	—0
1—	—2
3—	—4
5—	—6
7—	—8
9—	—10
11—	—12
13—	—14
15—	—20
25—	—50
100—	—200
300—	—400
500—	





Publié par l'Imprimerie "Le Patriote" Limitee,
A PRINCE-ALBERT, SASK.
Rédacteur: J. VALOIS, o.m.i. Assistant-rédacteur: G. CREPEAU, o.m.i
Gérant: L. BUSSIERE, o.m.i.

LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

Que choisirez-vous si vous êtes vraiment catholiques?

Le gouvernement fédéral vient d'interdire l'entrée au Canada de neuf magazines américains, d'une revue anglaise et d'un périodique français. Ce sont: "Romantic Detective", "Actual Detective Stories of Women in Crime", "Official Detective Stories", "Front Page Detective", "Weird Tales", "Foto", "True", "Health and Efficiency", "True Confessions", "Romantic Love Secrets", "Vivre d'abord".

Autant de titres assez scabreux, n'est-ce pas!

Que des citoyens canadiens se soient indignés de la diffusion en notre pays de pareilles ordures, rien d'étonnant. Au contraire, nous sommes étonné de constater que l'opinion publique n'ait pas été alertée plus tôt contre les millions de magazines américains, qui déversent leur bave immonde dans les foyers canadiens. Depuis des années, nous sommes inondés de mauvaise littérature. Encore de nos jours, les débits de livres, de magazines, de journaux, regorgent de saletés. Jetez un coup d'oeil, si vous pouvez le faire décemment, sur les étalages de nos villes et villages. Vous y verrez avec horreur une véritable exposition de chair humaine; vous y découvrirez toute la kyrielle des "gangsters", des détrousseurs, des filouteurs, des meurtriers, des assassins, des suicidés, des divorcés....

Ces boutiques de corrouption sont très achalandées, comme bien vous pensez. La nature viciée se délecte d'une telle pâture. Elle aime le pimenté, le croustillant, le dissolvant qui émoustillent la bête. Satan la connaît à fond cette bête; il sait de quoi elle est friande. Aussi, chaque fois qu'il nous arrive de passer devant ces boutiques, il nous semble le voir, avec son rictus effroyable, distribuer à pleines mains aux milliers de clients de tout âge, de toute classe, de tout sexe,— à la jeunesse de préférence,—livres, magazines, journaux aux gravures lascives et aux idées néfastes. Chaque feuille, écrite par un crétinisme corrupteur, est un instrument de perdition, une victoire pour l'ange des ténèbres. Il sait que la feuille fera son oeuvre.

Il nous semble entendre sa voix goguenarde nous siffler à l'oreille: "Votre monde, je le tiens, va! Regardez ces gens, ils sont des vôtres, et pourtant c'est moi qui les domine, qui les façonne tout doucement, mais combien sûrement, par ma littérature! Dans cinq, dix et vingt ans, cette jeunesse se moquera de vos prêches, de vos pieux enseignements,.... je l'aurai conquise! Vous doutez? Eh, bien! voyons! Vous avez des yeux pour voir et des oreilles pour entendre! Alors, jugez! Regardez agir la jeunesse des villes, écoutez-là parler! Vous serez scandalisé! Donc j'ai raison! Oublieriez-vous par hasard ce qu'ont opéré en Russie, au Mexique, en Espagne*... mes journaux et mes livres antireligieux et impies?*

Que sont vos journaux catholiques, vos livres d'idées saines à côté de l'avalanche de ma presse à sensation, de mes millions de magazines, de romans, etc? J'ai le nombre pour moi! Et puis je suis lu!

Un film récent confirme, concrétise ce langage. Il est intitulé "The Newsboy". Il s'agit d'un jeune homme qui fit fortune en vendant des journaux. Parmi ces journaux, il en était un qu'il ne pouvait écouler. Feuille sérieuse, personne ne l'achetait. Le jeune homme, habitué à la psychologie des foules, suggère au directeur de laisser ses scrupules de côté et de changer de formule. "Dernier scandale!!! La plus grande vedette de l'écran s'est suicidée!! Lisez la "Gazette". Et la "Gazette" s'envola comme des petits pains chauds. Pour avoir sacrifié les principes et la décence au crime et au mensonge, le journal en question, en quelques jours, avait centuplé sa circulation...; il faisait des affaires d'or.

Grâce à ce truquage grossier, les écrivailleurs, les crétins, les méchants peuvent à loisir déverser leur venin dans les coeurs et les consciences. Après cela, est-il étonnant que les valeurs morales soient en baisse dans le monde; que les révolutions, les guerres, le vol, le banditisme, la tyrannie....accablent les nations? La lecture de semblables journaux et magazines ne peut former que des brigands et des sauvages.

Ce n'est donc pas sans raison que les papes condamnent la mauvaise littérature, la presse vénale. Depuis l'invention de l'imprimerie, au XVe siècle, ils n'ont cessé jusqu'à nos jours d'encourager, de soutenir, de recommander la presse catholique; cette presse qui défend la vérité, fustige l'erreur, respecte les consciences, favorise les bonnes moeurs....

Le Pape Paul II, en 1467, invite les imprimeurs, les premiers en dehors de l'Allemagne, à venir s'installer à Rome sous les auspices des moines Bénédictins. Pie IV organise une vaste imprimerie... Grégoire XIII avait conçu l'apostolique projet de fonder une imprimerie qui put suffire aux besoins de la chrétienté. Sixte-Quint créa une Congrégation spéciale pour la direction de l'imprimerie romaine. A leur tour, Léon XIII et Pie X "ont multiplié leurs interventions pour rappeler aux fidèles du monde entier l'importance de la presse catholique et leurs devoirs envers elle". Et l'auguste vieillard glorieusement régnant, Sa Sainteté Pie XI, qui décréta l'Exposition de la Bonne Presse à Rome, en avril 1936, s'écrait: "Je tiendrai comme fait à moi-même tout ce que l'on fera en faveur de la bonne presse". Et il ajoutait: "La presse catholique n'est pas seulement le porte-voix du Pape, mais la voix du Pape". Ce sont là des paroles bien significatives et qui montrent son attachement à cette oeuvre.

Malheureusement, combien de catholiques restent sourds aux exhortations d'une si haute autorité. C'est Notre-Seigneur lui-même, qui vous commande, parents chrétiens, par la bouche de son vicaire de bannir de vos foyers les écrits pernicieux, les magazines immoraux, les journaux neutres. Ils sont autant de moyens de perdition pour vos enfants.

D'un côté, Satan vous présente la pâture de la mauvaise littérature pour vous corrompre et corrompre les âmes dont vous avez la garde; d'un autre côté, Notre-Seigneur, par l'intermédiaire du Pape, des évêques, des prêtres, des chefs laïques, vous présente la saine littérature, le bon journal, l'ami de vos âmes, de votre idéal...

Que choisirez-vous?

Le bon journal, le bon livre... si vous êtes vraiment catholiques.

Joseph VALOIS, O.M.I.

La Canada, pays anglo-français

(Suite)

LES DELIBERATIONS

a) Les pourparlers du Kent-House

Au Kent-House de Québec, les chefs politiques des deux groupes ethniques délibèrent. Deux idées se précisent. D'une part, on veut une UNION LEGISLATIVE. D'autre part, et c'est la préférence du Bas-Canada, on en tient pour une UNION FEDERALE.

b) La Conférence de Charlottetown

Le 1er septembre 1864, les délégués des deux Canadas rencontrent à Charlottetown les représentants de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Les provinces Maritimes se réunissaient pour aviser à l'établissement d'une union législative entre elles seulement. Les chefs politiques du Haut-Canada avaient d'abord songé à une Union Législative entre trois provinces qui auraient divisé les deux Cnadas. Le Bas-Canada ne voulait aucunement d'une Union Législative. La Conférence de Charlottetown donna un premier résultat, qui bien que préliminaire, avait tout de même une grande importance. A l'unanimité, toutes les provinces représentées se rallièrent à l'idée d'une Union générale de toutes les provinces, projet du Plus-Grand-Canada.

c) La Conférence de Québec

A Québec, le 10 octobre 1864, les Pères de la Confédération se réunissent pour donner suite aux entretiens de Charlottetown. Après 19 jours de délibérations, la Conférence de Québec formula 72 résolutions Le principe fédératif triomphait sur l'idée d'une Union Législative. Un pouvoir central suffisamment fort et les provinces gardant leur autonomie. Le compromis: chacun des pouvoirs autonomes dans les limites de sa juridiction.

d) Ratification par le parlement des deux Canadas

Le parlement des deux Canadas adhéra aux résolutions de Québec à sa session suivante. Au cours du débat, c'était en 1865, MacDonald déclarait:

"Je suis heureux de croire que nous avons trouvé un plan de gouvernement qui possède le double avantage de nous donner la puissance d'une union législative et la liberté d'un union fédérale."

e) La conférence de Londres

La Conférence de Londres, tenue du 4 décembre 1866 au 24 décembre 1866, n'apporte que peu de changement aux résolutions de Québec. Malgré un retour d'offensive des unionistes, le principe fédératif, adopté à Québec, demeure.

f) Sanction royale

Le Parlement Impérial adopte l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, après une discussion assez brève, et la Sanction royale est accordée le 29 mars 1867.

A bien noter, que le législateur impérial n'a pas voulu s'immiscer dans ce contrat politique. Au cours du débat de la Chambre des Communes, le gouvernement le déclare expressément: il faut laisser l'Acte tel que l'ont consenti et rédigé les délégués canadiens. La Constitution de 1867, les délégués canadiens l'ont élaborée en son entier, de la première à la dernière clause.

LE RESULTAT: UN PACTE

a) Les parties au contrat

L'Acte du Parlement Impérial de 1867 n'a fait que sanctionner la convention des parties. La Confédération est la solution que deux groupements ethniques ont mutuellement consentie, après libre discussion, pour résoudre leurs différends de races.

En 1861, la population du Plus-Grand-Canada est d'environ 3,000,000 d'âmes. Près de la moitié sont de religion catholique, et plus du tiers sont d'origine française. Les Anglo-protestants sont la majorité. Le fait de la dualité de races existe donc, à n'en pas douter, au moment où l'on engage les négociations qui aboutiront à la Confédération. Des difficultés ont surgi de cette dualité de races; et c'est pour remédier à ces difficultés qu'on a conclu le pacte de la Confédération. Ce fut l'objet essentiel de ce contrat. Les véritables parties furent deux civilisations: les Canadiens anglais et les Canadiens français. Sans le concours de ces deux groupes, la Confédération n'eût pas été possible. De plus, la Confédération telle qu'elle existe maintenant est due aux Canadiens français qui n'ont pas voulu d'une Union Législative.

b) Les bases de l'entente

Traiter d'égal à égal. Respecter le particularisme de chaque race.

(Suite à la page 7)

Propos d'élections

JOSEPH. — Bonjour, Baptiste, ça va bien?
BAPTISTE. — Très bien, merci. Et toi?
JOSEPH. — Oh! Pas trop mal! . . . Dis donc, pour qui est-ce qu'on va voter cette année?
BAPTISTE. — C'est bien vrai, les élections s'en viennent . . . Pour dire le vrai, la question est pas mal embarrassante.
JOSEPH. — Tu trouves? Et pourquoi cela?
BAPTISTE. — Ma foi, il y a tellement de partis qui se présentent, et tous leurs programmes sont si beaux . . .
JOSEPH. — Oui, mais ce n'est pas tout d'avoir un beau programme, il faut surtout le suivre une fois élus! Et s'il fallait se fier à toutes les promesses qui se font en temps d'élections, on aurait de la misère à savoir de quel côté se lancer.
BAPTISTE. — En tout cas, pour ma part, je pense bien que plusieurs vont essayer un nouveau parti: C. C. F .ou Crédit Social, par exemple. Après tout, ça ne serait pas pire qu'avec les libéraux! . . .
JOSEPH. — Non? Vraiment, tu me surprends. Toi-même, votes-tu C.C.F. ou Crédit Social?
BAPTISTE. — Ce n'est pas encore décidé, mais ça se pourrait bien.
JOSEPH? Oui? Et pourquoi voterais-tu C.C.F. par exemple?
BAPTISTE. — Bien, vois-tu, ils promettent de trouver du travail pour tout le monde, d'aider les pauvres gens . . . Et puis, ils nous disent que les libéraux n'ont fait qu'empocher notre argent, et qu'ils se foutent de nous comme de l'an 40! . . .
JOSEPH. — C'est bien beau tout ça; mais tu ne penses pas que les C.C.F., ça pourrait bien nous mener un jour au communisme?
BAPTISTE. — Je ne pense pas. Regarde donc, tous leurs candidats dans le nord, ou presque, sont catholiques: à Prince-Albert, à Humboldt . . .
JOSEPH. — Et si c'était là un moyen de s'attirer les votes des catholiques?
BAPTISTE. — Oui, mais ils ont promis de respecter la religion . . .
JOSEPH. — Je le pense bien. Ils ne sont pas assez bêtes pour aller dire aux gens que la religion, c'est une affaire bonne pour les femmes, une vieillerie qui n'est plus à la mode aujourd'hui . . . Mais au fond, c'est peut-être ce qu'ils pensent.
BAPTISTE. — Comment le sais-tu?
JOSEPH. — Mais, tu n'as pas lu dans les journaux tout le potin que le fameux Woodsworth a fait tout dernièrement à propos d'une statue de sainte Jeanne d'Arc à Québec? Et puis, tu ne sais pas que les C.C.F. d'Ottawa ont envoyé des télégrammes de félicitations aux Russes et au "gouvernement" rouge d'Espagne? Ca montre bien qu'ils n'aiment pas beaucoup la religion! . . .
BAPTISTE. — Mais, nos évêques ne les ont pas condamnés! . . .
JOSEPH. — Non, parce qu'ils ne se déclarent pas ouvertement communistes, mais nos évêques, avec le Pape, ont toujours condamé tout ce qui se rattache au communisme . . . et les C.C.F. ont au moins une tendance à s'en rapprocher. Et puis, te rappelles-tu la lettre de Mgr Gauthier de Montréal, il y a quelques années?
BAPTISTE. — Oui, mais ils ont changé leur programme depuis ce temps-là.
JOSEPH. — Peut-être; mais ils n'ont pas changé beaucoup leur manière d'agir . . . Et leur chef, Williams, a passé une couple d'années en Russie avant de venir ici . . . Enfin, on ne sait pas bien où on irait avec un parti comme cela . . . Il me semble qu'il y au moins du danger . . . .
BAPTISTE. — Admettons. Mais les "Social Credit", eux autres?
JOSEPH. — Les "Social Credit", mon vieux, ça ne vaut guère mieux!
BAPTISTE. — Ca ne vaut guère mieux? Comment cela?
JOSEPH. — Il faut s'entendre! mais, dis-moi, qu'est-ce qui te frappe dans le Crédit Social?
BAPTISTE. — C'est d'abord qu'ils veulent nos débarrasser de tous ces gros bonnets qui prennent l'argent pour eux, et n'en laissent pas pour les autres! . . .
JOSEPH. — Et tu penses que s'ils arrivent au pouvoir, ce ne sera plus la même chose?
BAPTISTE. — Au moins c'est ce qu'ils disent!
JOSEPH. — Et qu'est-ce qu'ils font?
BAPTISTE. — A dire le vrai, je ne sais pas!
JOSEPH. — Eh bien, mon vieux, voici ce qu'ils font: ils tâchent de rester au pouvoir en Alberta assez longtemps pour emplir leurs poches, et ils tâchent d'être élus en Saskatchewan . . . pour faire la même chose. Et crois-moi, ce n'est pas leur argent à eux qu'ils mettent dans leur poche, c'est de l'argent ordinaire, qui vient des pauvres gens qui paient les taxes. Sait-tu qu'ils ont monté les taxes au moins deux fois déjà en Alberta?
BAPTISTE. — Oui? Je ne savais pas cela.
JOSEPH. — Et sais-tu qu'Aberhart empoche quelque chose comme $30,000 par année?
BAPTISTE. — Comment cela?
JOSEPH. — Avec son salaire de premier ministre, de ministre de l'éducation, son argent des sessions, qu'il tient à raison de trois par année . . . sans compter ses quêtes chaque dimanche!
BAPTISTE. — Oui, mais avec le temps, ils vont venir à nous donner $25. par mois . . .
JOSEPH. — Tu crois encore à cela, toi? Et si par hasard ils nous en donnent, où est-ce qu'ils vont prendre l'argent?
BAPTISTE. — Mais, des ressources de la province.
JOSEPH. — Oui, et tu penses que les compagnies vont les laisser faire?
BAPTISTE. — Mais, c'est le gouvernement qui va les développer lui-même.
JOSEPH. — Et tu penses qu'il va faire assez d'argent pour donner $25. par mois à chacun. S'ils font seulement comme le C.N.R. avec ses millions de perte chaque année, ils vont aller loin! Non, mon vieux, s'ils réussissent à donner de l'argent, c'est qu'ils l'auront pris aux pauvres gens, et ce sera encore les gogos qui paieront pour!
BAPTISTE. — Mais alors, pour qui est-ce qu'on va voter? On n'est toujours pas pour voter conservateur?
JOSEPH. — Et pourquoi pas, ils ont fait de belles promesses, eux aussi!
BAPTISTE. — Oui, mais vont-ils les tenir?
JOSEPH. — Autant que les C.C.F. et les "Social Credit", je suppose!
BAPTISTE. — Je ne dis pas non, mais . . .
JOSEPH. — Mais quoi?
BAPTISTE. — Vois-tu, il y a question des écoles . . . et puis, le fameux Anderson qui se présente à Saskatoon . . . et puis, avec leur programme, je pense bien que les taxes pourraient monter encore, et, ma foi, on en paye déjà bien assez.
JOSEPH. — Alors, on va voter libéral?
BAPTISTE. — Je t'avoue franchement que ça ne me dit pas grand' chose!
JOSEPH. — Tu étais pourtant pas mal "rouge" à venir jusqu'à aujourd'hui!
BAPTISTE. — C'est vrai; mais j'ai appris bien des choses sur le compte des libéraux depuis quelque temps.
JOSEPH. — Par exemple?
BAPTISTE. — Ils ont fait eux aussi beaucoup de promesses, et ils ne les ont pas tenues . . . .
JOSEPH. — Pardon, si je t'interromps; mais, si tu te rappelles bien, les libéraux n'ont justement pas voulu faire des promesses qu'ils seraient exposés à ne pas pouvoir tenir. La seule chose qu'ils ont promise, c'était de faire leur possible.
BAPTISTE. — Et ils ne l'ont fait!
JOSEPH. — Facile à dire. Mais avoue que les circonstances n'étaient pas très favorables. Et ils ont quand même réussi à obtenir d'Ottawa du secours pour presque la moitié de la population, du fourrage pour un certain nombre d'animaux . . . ils ont placé beaucoup de colons dans le Nord, développé les mines, fait quelques bouts de chemin, diminué les taxes pour les pauvres gens incapable de payer, ils sont venus en aide aux instituteurs avec la taxe d'éducation, ils viennent d'assurer aux fermiers une quantité suffisante de grain de semence . . . et j'en passe!
BAPTISTE. — Tout cela, c'est bien beau; mais à côté de tout cela, que de choses ils n'ont pas faites!
JOSEPH. — Je l'admets. Il y a encore bien des faiblesses dans le gouvernement libéral. Il aurait pu et aurait dû révoquer officiellement les lois scolaires d'Anderson; il aurait dû mettre un ministre canadien-français dans le cabinet. Il aurait peut-être pu inventer un meilleur moyen que le secours direct pour venir en aide aux chômeurs . . . (Ici, pourtant, il faut dire entre parenthèses que plusieurs milliers de personnes ont pu se procurer du travail, gâce à des plans divers du gouvernement, et que des milliers d'autres auraient pu travailler eux aussi, s'ils n'avient pas été si lâches). Il y a bien des bobos qui ne sont pas encore guéris, et que les libéraux auraient peut-être pu guérir. Oui je te concède tout cela.
BAPTISTE. — Et alors?
JOSEPH. — Et alors, j'ajoute simplement que le tort n'est pas toujours du côté du gouvernement . . . et, qu'à la veille des élections, nous devons nous grouper pour formuler nos griefs, et imposer en quelque sorte nos conditions aux candidats que nous élirons.
Enfin, nous devons voter pour ceux que nous croyons les meilleurs parmi ceux qui se présentent, et nous devons demander à la divine Providence de faire arriver au pouvoir un gouvernement qui travaillera pour le peuple et non uniquement pour le gousset de ses membres. D'accord?
BAPTISTE. — D'accord, mon vieux, et au plaisir de te revoir bientôt.

Louis SOREL.

LES LIVRES

Cendrille

Par Marie Alix Tedesco

Voici une petite chose simple et belle. Ce n'est rien, CENDRILLE, qu'une bâtarde, une enfant qu'on recueille par obligation et qui trime...; une bergère, plus tard, fille de ferme et servante. Qu'est-ce que cela, dans le dur milieu paysan où elle vit?

Ce ne serait rien, en effet, qu'un banal fait-divers, qui se termine comme tant d'autres par la mort "accidentelle" de la victime, si l'âme de CENDRILLE ne se détachait pas, à chaque page du récit, en notations d'une si étonnante finesse et sûreté.

Roman social et familial, certes, l'histoire de CENDRILLE est bien cela. Mais c'est surtout la vie d'une âme forte, en pleine ascension, conduite en droite ligne jusqu'au sommet. Et avec quelle maîtrise!

On est pris par cette âme, tellement, et avec telle émotion, qu'on referme le volume,— le cahier de CENDRILLE—, avec le même respect et la même piété, que s'il s'agissait d'une confession intime dont on aurait, par surprise, violé le secret...

Marie Alix TEDESCO nous donne, avec CENDRILLE, un roman vivifiant et sans faiblesse, un livre d'une exceptionnelle élévation de sentiments dont nous recommandons très vivement la lecture. Ecrit dans un style remarquablement souple et très agréable, il est splendidement illustré par le grand artiste H. Schaeffer.

CENDRILLE est édité par la Maison Casterman, dans la collection des "Oeuvres sociales, familiales et d'apologétique populaire", bien connue par les ouvrages d'URBAIN MILLY: "Yanetta" — "Pour ses beaux yeux"— "Zanzi" — "Le Boléro rouge" — et, tout récemment "Avec le sourire"

:::

Vivre uni à Marie

PRINCIPES — PRATIQUE

Par P. M. Van Haute, C. SS. R.

UNE BROCHURE DE 56 PAGES

Cinquante-six pages: ce n'est pas lourd.

Trois francs: ce n'est pas cher.

Cinquante-six pages de doctrine sûre: c'est précieux.

Les théologiens admireront la netteté de la pensée; les âmes intérieures goûteront l'onction de l'exposé; les âmes simples en apprécieront la limpidité.

L'auteur situe la place exacte de Marie dans notre vie spirituelle: non pas en dehors, non pas à côté, mais tout au milieu. Car il n'y a qu'une vie spirituelle, une seule: mais l'union avec Dieu qui la constitue se fait sous la triple influence de Marie, de Jésus et de la Sainte Trinité, et la grâce, lien de cette union, est aussi le lien de notre union avec Marie comme elle est celui de notre union avec Jésus.

Aux âmes soucieuses de donner à Marie la place qui lui revient dans leur vie intérieure et désireuses de la voir reconnue et aimée comme telle par tous ses enfants, ce livre sera une consolation et un stimulant. Aux hésitants, qui n'osaient pas se livrer sans arrière-pensée à une vie vraiment mariale, il sera le dissipation définitive des derniers doutes.

Ce livre devrait se trouver dans toute bibliothèque mariale; il est tout indiqué dans les cercles d'études, dans les journées et les conférences mariales.

En vente aux EDITIONS CASTERMAN, Tournai, Paris.

Douze ans chez les sauvages

Par M. Clermont Bourget, M.D.

Monsieur Clermont Bourget a occupé. de 1925 à 1935, au Grand Lac des Esclaves, le poste d'agent des Indiens pour le Gouvernement fédéral. Son rôle comportait plusieurs fonctions: entre autres, médecin, juge de paix, coroner, etc. C'est dire qu'il a eu l'occasion d'un contact intime avec les tribus indiennes du grand Nord canadien. Le document qu'il apporte aujourd'hui, dans son livre qu'il intitule simplement "DOUZE ANS CHEZ LES SAUVAGES", est extrêmement précieux pour la compréhension de la psychologie, des moeurs et des coutumes indiennes.

Mais le Dr. Bourget n'a pas voulu donner à son récit un tour savant. Il raconte nonchalamment ce qu'il a vu, mais on a vite fait de s'apercevoir qu'il sait, dans une anecdote habilement mise en relief, en dire plus long qu'avec des dissertations.

La vie, pénible par bien des côtés, dans les solitudes glacées, n'a pas le moins du monde affecté le caractère de l'auteur, qui a vu les choses sous leur angle le plus pittoresque et le plus amusant. Il met tant de bonne humeur, de simplicité, de charme, pour raconter, par exemple, les nuits à la belle étoile, par quarante degrés sous zéro, que cela nous apparaît comme une chose presque courante!...

Ce livre n'est pas celui d'un écrivain de carrière. L'auteur a voulu, en toute modestie, apporter son témoignage. Il écrit parce qu'il a quelque chose à dire. Son documentaire ne nous parle pas uniquement des Indiens, mais aussi de tous ceux qui évoluent près d'eux; missionnaires, marchands,, aventuriers, etc.

DOUZE ANS CHEZ LES SAUVAGES, par le Dr Clermont Bourget, forme un fort volume, d'une présentation agréable. Il se trouve en vente chez l'auteur, à Saint-Anne de Beaupré, Qué., et chez le dépositaire général, la Librairie d'action canadienne-française, Ltée., 1735, rue Saint-Denis, Montréal, au prix de $1.00 l'exemplaire.

Nous avez-vous trouvé un lecteur de plus ?

:-: Choses et autres :-:

La néfaste activité du Komintern dans le monde

Voici une liste des épisodes les plus saillants que nous relevons dans l'activité déployée par le Komintern dans le monde:

11 mars: CONSTANTINE.— une bande d'individus, affiliés à la C. G. T., assaille les travailleurs du port, occupés à charger des marchandises à bord d'un vapeur finlandais. Le directeur de la Société, s'occupant du chargement, a été blessé dans la bagerre et les agresseurs ont cherché à provoquer une mutinerie à bord du vapeur.

15 mars: MADRID.— Les chefs bolchévistes ont institué des tribunaux extraordinaires. Les sentences émises par ces tribunaux, presque toujours des condamnations à mort, sont exécutées dans les 48 heures.

17 mars: BUDAPEST.— A la suite de la découverte d'une cellule communiste, on a arrêté un jeune juif de 18 ans qui s'occupait de transformer en agitateurs les membres de cette organisation clandestine.

18 mars: CASPE.— Des hordes de fugitifs bolchevistes massacrent 300 citoyens. Parmi les victimes de la terreur rouge, on compte plusieurs ecclésiastiques et 30 fonctionnaires de la Garde Civile.

12 mars: MOSCOU.— Le "Daily Télegraph" annonce que le Guépéou a fait fusiller l'évêque de Nijni-Novgorod, depuis longtemps incarcéré, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques.

22 mars: BARCELONE. — Les grands chefs bolchevistes ordonnent d'incorporer les femmes dans les formations militaires du front; plus de 100 personnes ont été arrêtées pour avoir élevé des protestations contre la domination rouge.

24 mars: PARIS.— Dans les quartiers industriels de Javel, Clichy, St-Ouen et Levallois, les ouvriers des usines Citroën se sont mis en grève.

BIALOSTOK.— Le procès contre les 11 communistes juifs qui essayaient de pénétrer dans les organisations syndicales, s'est terminé. Les émissaires de Moscou ont été condamnés à diverses peines de détention.

PARIS.— Au cours d'une grève, on a distribué des prospectus invitant la population à fomenter une grève générale, en vue d'obtenir que les frontières qui séparent la France et l'Espagne rouge soient ouvertes.

28 mars: MOLINOS DE CHIPAN. — Avant d'abandonner la localité les bolchevistes ont assassiné un grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs femmes et enfants.

LONDRES.— Un nouvel acte de sabotage est découvert dans les usines de construction aéronautiques de Stockport. Des éléments subversifs détruisent 5 grands avions de bombardement, ainsi que les installations électriques.

29 mars: BARBASTRO.— Au moment de l'entrée des troupes nationales, on constate que, pendant la période de la domination rouge, ont été assassinées 500 personnes, parmi lesquelles l'évêque, 47 prêtres et le maire.

Au milieu des ruines de la Cathédrale, qu'on a fait sauter à la dynamite, on retrouve de nombreux cadavres, entièrement carbonisés.

:::

LE SAINT-SIEGE ET L'ESPAGNE

Le Saint-Siège vient de reconnaître officiellement le gouvernement de Burgos, celui de l'Espagne nationale, en donnant le titre de nonce à Mgr Antoniutti, qui n'était jusqu'ici que son chargé d'affaires. Le gouvernement de Burgos a sous sa juridiction les trois quarts de l'Espagne, sinon les quatre cinquièmes, et la victoire finale du général Franco n'est qu'une question de temps. Cette juridiction est complète et s'exerce dans le meilleur sens des traditions espagnoles. Une des tâches les plus pressantes du gouvernement de l'Espagne nationaliste était d'élaborer une législation du travail, afin de mettre un terme aux différends ouvriers et industriels qui avaient déchiré l'ancienne Espagne. C'est ce à quoi s'est attaché le général Franco tout en veillant à la poursuite des opérations militaires. Dans le préliminaire à cette législation, le général Franco proclame que l'Etat national a assumé la tâche de rendre à tous les Espagnols la patrie, le pain, et une égale justice, par la tradition catholique de justice sociale.

(Le Droit) Ch. G.

:::

LA FAMILLE DIONNE VA ETRE REUNIE

OTTAWA.— La famille Dionne habitera la même maison que les cinq fameuses Dionnelles; les enfants seront remis aux parents et ce, dans un délai prochain. C'est ce qui ressort de l'accord survenu entre papa Dionne et le conseil des curateurs de ses filles. L'accord a été confirmé par Me Henri St- Jacques, avocat de M. Dionne, et du juge J.-A. Valin, président des curateurs.

:::

La répartition des assistés

Les statistiques préliminaires pour tout le Canada montrent qu'à la fin de mars on comptait 1,069,272 personnes recevant de l'assistance-chômage. De ce nombre 270,000 résidaient en Ontario et 161,500 dans Québec. Mais ces chiffres sont grandement dépassés par ceux de la Saskatchewan, où l'on trouve 200,000 secourus dans les districts de sécheresse et 229,400 dans le reste de la province.

On n'a versé aucun secours pour la sécheresse au Manitoba depuis août dernier, mais l'on trouverait en Alberta 20,775 secourus dans les régions desséchées et 45,925 dans les autres parties de la province. Le nombre des chômeurs au Manitoba se chiffre par 64,556.

Les statistiques sur le chômage vont jusqu'à 1932 et montrent la courbe du chômage depuis lors. La pire année fut 1933: on comptait 1.517,531 secourus dans tout le Canada. La meilleure fut, en août dernier, alors qu'il n'y avait plus que 717,510 personnes d'assistées. En général, ce sont les mois d'août et de septembre de chaque année où le chômage atteint son point mort. Il reprend, par contre, avec vigueur en janvier, février, mars et avril.

:::

Comment détruire les vers gris

Les vers gris déploient généralement de l'activité et commencent à se nourrir avant même que la plupart des récoltes aient été mises en terre. Il faut donc se préparer à les combattre dès les premiers jours de la saison. La meilleure arme à employer est l'appât de son; c'est un bon remède, utilisé depuis bien des années et qui a toujours donné les meilleurs résultats, dit M. Alan G. Dustan, du Service entomologique du Ministère fédéral de l'Agriculture, qui est chargé des recherches conduites à Ottawa sur les insectes nuisibles aux légumes.

Une liste des ingrédients qui entrent dans la préparation de l'appât de son est la suivante: son, 20 livres; mélasse, une pinte; vert de Paris, une demi-livre; et eau, environ 2 1-2 gallons. Pour préparer cet appât on mélange d'abord parfaitement les ingrédients secs, on verse ensuite la mélasse dans l'eau en remuant et l'on ajoute cette solution mélassée au mélange de son et de vert de Paris. En mélangeant l'appât, il faut avoir soin de n'ajouter que juste assez d'eau pour que la substance ait la consistance de sciure de bois humide. Il ne faut pas que l'appât soit baveux, mais qu'il s'émiette dans les mains et passe aisément à travers les doigts.

Si votre terre était infestée de vers gris l'année dernière, traitez-la avant d el'ensemencer ou de la planter. Ce traitement consiste à épandre l'appât à raison de 15-20 livres à l'acre le soir, quelques jours avant la transplantation. Une application devrait suffire, mais si les vers gris sont très nombreux, une deuxième peut être nécessaire et devrait être faite deux ou trois jours après la première. Epandez toujours l'appât le soir, juste avant la tombée de la nuit, et, autant que possible, par une soirée chaude.

Si l'attaque est inattendue et qu'elle se produise quand les plants sont déjà dans le champ, alors appliquez l'appât autour de la base de chaque plant, environ une demi-cuillerée à thé par plant. Si une application d'appât ne détruit pas tous les vers gris, faites-en une deuxième deux ou trois jours après.

:::

Bilinguisme. . .

(Suite de la première page)

nique du Nord, les minorités catholiques françaises ont souffert énormément dans leurs vie nationale et religieuse. L'article 133 n'était pas aussi spécifique qu'il aurait dû l'être. Bien qu'il mentionne le Parlement et les tribunaux, il ne parle pas des écoles. Mais "pour la population de bonne foi", l'éducation bilingue en découlait logiquement.

"Restreindre l'usage du français au parquet des Communes ou aux tribunaux fédéraux, c'est tomber dans le ridicule et l'illusion. Cela équivaut à répudier le pacte de 1867 et à annuler un texte dont le but est de maintenir le français comme l'une des deux langues officielles du Canada et de permettre à tout Canadien de l'enseigner ou de l'étudier, de l'écrire ou de la parler"

"Si nous avons droit de plaider et de rendre témoignage en français devant les tribunaux fédéraux, si nous pouvons parler français au Parlement, si nous avons le droit d'obtenir du français dans toutes les publications officielles du gouvernement fédéral et de correspondre ou parler en français avec tout représentant de l'administration fédérale, ne s'ensuit-il pas que l'idée principale de l'Acte fondamental de 1867 était de placer le français sur une base d'égalité avec l'anglais partout au Canada?"

En Alberta

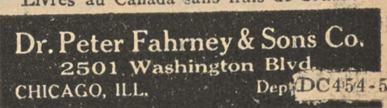
L'Association canadienne - française de l'Alberta dit que si Québec "est appelé à faire des concessions économiques pour l'unité canadienne", elle peut "exiger la reconnaissance officielle de la religion catholique et de la langue française dans les écoles des différentes provinces du Canada et demander que le français soit déclaré officiel dans toutes les Assemblées législatives et devant tous les tribunaux au Canada". La nomination de juges catholiques de langue françaises pourrait se faire alors "sans conflit entre catholiques". Actuellement, dit l'Association, les Irlandais catholiques ont "la part du lion".

La Saskatchewan

Les Canadiens Français de la Saskatchewan se plaignent que la loi provinciale leur refuse le droit aux écoles de leur choix "en dépit de la garantie que leur donne le pacte de la Confédération" et leur refuse également "toute possibilité" d'exercer leur droit à l'usage de la langue française dans l'administration publique et dans l'enseignement sans restrictions du français. Ils suggèrent la nomination d'au moins un Canadien Français au bureau de la Banque du Canada et aux douanes, ainsi que la radiodiffusion par Radio-Canada d'une quantité de programme égale à la proportion de la population de langue française du Canada.

:::

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS







PIERRE L'ERMITE

L'Emprise

CHAPITRE IX

Château de Fleurines.

Mon cher Bruno,

D'abord, un mot très clair: tu as quitté le pays et en prenant cette résolution, tu as exercé un droit, obéi à une voix intérieure, à une réclamation de ton évolution.

C'est entendu; et, bien que très triste de ton départ, très divisée d'appréciation avec toi sur ce sujet, je ne trouve pas au fond de mon coeur le moindre sentiment amer!...

Que Dieu garde... qu'il bénisse le voyageur, et, si c'est possible, qu'il nous le ramène avant l'heure douloureuse qui, j'en ai la certitude, sonnera bientôt pour nous tous.

Mais je te demande de m'épargner la façon badine dont tu parles de ma tante. Elle n'est que ta mère, c'est vrai; mais si, comme moi, tu avais, ce matin essuyé ses larmes, si tu l'avais vue, anéantie sur son prie-Dieu, portant au pied de son crucifix le poids trop lourd de ses espérances brisées et des ruines de son bonheur, peut-être jugerais-tu que c'est moins intéressant que les cheveux noirs, le petit nez et les oreilles de nacre d'Alberte Harmmester, mais que c'est respectable tout de même..., que toute douleur est sainte et peut exiger, même d'un fils, au moins un silence respectueux. Voici donc un point réglé, une condition que "j'exige". Dans le cas où tu ne me l'accorderais pas, à la première plaisanterie je déchire ta lettre, et, sans aller plus loin, je la jette au feu.

Maintenant, mon pauvre ami, tu me demandes des nouvelles du château... Demande-moi plutôt des nouvelles d'un cimetière: ma tante parle peu et passe ses journées à l'église; moi, je travaille à des layettes, je visite les pauvres, car la saison commence à être dure aux malheureux, et, dans la rue Basse, une dizaine de familles sont déjà très éprouvées par l'hiver. Le château semble mort; les voitures se rouillent sous les remises, et je me suis imposé de sortir à cheval tous les soirs pour fatiguer tantôt Corsette, tantôt Myrtille. C'est le vieux piqueur qui m'accompagne, il est l'histoire vivante du pays, et si, un jour, j'ai des loisirs, il me semble que je trouverai un très grand charme à condenser dans un livre quelques-uns de ses récits, qui ont une vrai saveur de terroir. Evidemment, je ne serai pas la George Sand du Val d'Api, mais enfin ceux qui aiment la Vallée— ce n'est pas ton cas— éprouveront peut-être une certaine joie à retrouver comme l'écho des souvenirs qui jadis bercèrent leur enfance. D'ailleurs, le travail aide à oublier, et quelquefois le passé console de l'avenir!

Dans les bâtiments et dans les cultures, il y aurait beaucoup à surveiller, une foule d'ordres à donner; nous essayons de le faire, mais, évidemment, notre douleur nous incline plutôt vers la passivité... A quoi bon entretenir, parer un cadavre, même quand ce cadavre est un château qui n'attend pour revivre et resplendir sur la vallée que le bon vouloir d'un petit jeune homme de vingt-quatre ans?... Le village entier, très travaillé par les meneurs politiques, se monte chaque jour davantage contre toi; on sait que tu commandites à Paris l'usine Dietzch, Alberte et Cie, qu'à cause d'elle tu as quitté le pays, que ton exemple a entraîné Claude, compromettant ainsi, avec le château, les destinées de la plus grande ferme de la région. Cette histoire traîne les chaumières et donne lieu à des commentaires qui te laissent froid, mais dont nous supportons les ennuis tous les jours...

Ce sont les gardes qui nous tiennent au courant: tantôt on affecte de croire que la fortune de ta mère est perdue, et que tu es parti uniquement pour la reconstituer; c'est l'hypothèse la plus favorable. Malheureusement, il en circule d'autres. Ainsi, on prétend que, cette fortune, tu es tout simplement en train de la manger! Excuse-moi, mais j'aime mieux te dire crûment les choses, puisque tu as l'air de désirer savoir... L'usine ne serait qu'une ruineuse couverture, elle abriterait une liaison... Avec qui? Inutile de te dire le nom de la personne; tu la décris trop bien dans ta lettre pour ne pas la connaître infiniment mieux que moi.

Mais l'opinion unanime, c'est que tu as affaire à trop forte partie pour te tirer indemne de cette équipée; on met en présence ta jeunesse, ta loyauté, ton inexpérience de l'industrie, avec la rouerie profonde de Dietzch et l'habileté d'Albert; on en conclut que tu serais pris de toutes les façons: par la bourse, par la tête, par le coeur...

Mon pauvre ami, que Dieu te protège!... Je le lui demande chaque jour à la Messe. Cela t'est bien égal, mais je le fait tout de même, et j'y trouve une consolation immense, dans notre immense douleur, car je vois l'avenir très sombre pour toi. Tu as fait trop souffrir pour qu'un peu de cette souffrance ne rejaillisse point sur ta vie dès ici-bas... Qui sait? Peut-être sera-ce ton salut, et, dans ce cas, je te le souhaite!...

Et du fond de la capitale où tout te dispute à nous, du sein de tes plaisirs et de tes affaires, si ta pensée se reporte quelquefois encore vers le cadre où s'écoulèrent nos jeunes années, crois qu'elle rencontre la nôtre, bien affectueuse et bien triste. Puisse-t-elle se faire comprendre à toi, et te redire ce que tu sais déjà!

A Dieu, cher cousin, et qu'Il te garde!

LUCE

CHAPITRE X

La vie de Bruno, pendant les débuts de son installation, fut réellement d'une activité fiévreuse; on eût dit un jeune chien lâché pour la première fois dans une chasse gardée. Dietzch et Alberte l'escortèrent partout, lui présentant les affaires sous leur côté le plus riant..., et pas une épine ne blessa le pied aristocratique du jeune patron pendant les premières semaines de sa nouvelle vie industrielle.

Bruno entre, en somme, dans une situation toute faite et qu'il sauve de la ruine, sans même s'en apercevoir. Le point principal pour les deux compères est de l'engager si avant, qu'il ne puisse plus revenir en arrière le jour où le petite gloriole d'être patron ne suffirait plus à contre-balancer les ennuis réels et les dangers imminents de cette aventure.

— Ce garçon-là, dit un matin Alberte à Dietzch, signera tout ce que nous voudrons: l'important est d'aller vite et de lui faire croire qu'il est quelque chose dans l'usine. Nous devons nous arranger de telle façon qu'il s'intéresse aux affaires, qu'il s'imagine que tout repose sur ses maigres épaules... Nous achevons actuellement quelques voitures de luxe; j'ai envie de l'emmener choisir des dessins d'étoffe...

— Il va sûrement tomber sur les plus mauvais et les plus chers.

— Tant pis!... On les changera si les clients réclament... Je voudrais même, pour l'amuser, lui suggérer une idée à brevet, par exemple un signe caractéristique à mettre sur les wagons ordinaires, pour retrouver vite sa voiture à la gare, ou pouvoir l'indiquer à ses parents et amis, une tête de mouton, d'ours, d'éléphant... C'est facile à comprendre, spécieux...; il croira qu'il a découvert la Méditerranée, et rien ne l'attachera autant à l'usine que ces futilités-là, car je vous crains vous, l'homme supérieur, vous en faites tant ici qu'il n'y a plus de place pour lui... et on ne s'intéresse qu'aux chose dont on s'occupe; rappelez-vous cet axiome!

Croyez-vous que ce bébé désire tant s'occuper à Paris..?

— Maintenant, oui; plus tard, ce sera peut-être différent.

Alberte a raison.

De puis son arrivée dans la capitale, le comte a la secrète préoccupation de ne pas donner autour de lui l'impression d'un petit garçon régnant sous la tutelle de très hauts et très puissants seigneurs Dietzch et Alberte Harmmester. C'est si vrai que, dans une conversation avec l'ingénieur, avant la fin du premier mois, Bruno, d'une façon assez embarrassée, laisse percer le désir de prendre une place un peu plus effective dans l'exploitation de l'usine. Cette révélation aurait certainement effrayé Dietzch, si Alberte, plus psychologue que lui, ne l'eût préparé à la surprise. Mais aujourd'hui il est paré, et non seulement cette proposition ne le déconcerte plus, mais elle l'excite à prendre le petit taureau par les cornes, et à provoquer la confidence des désirs secrets qui tourmentent l'âme inoccupée de Bruno.

Il n'attend pas longtemps pour savoir l'entière vérité.

Le comte, avec une sérénité parfaite au milieu de tous ces complots, se laisse amorcer, et après de grandes périphrases sur son éternelle reconnaissance pour les services inappréciables que lui rend Dietzch, lui confie qu'il aimerait bien pourtant participer davantage à la vie de l'usine, être consulté sur les dépenses à faire, les commandes à accepter, les clients à visiter, etc, etc...

Bruno s'attendait, dans la circonstance à voir s'assombrir le front de Dietzch devant cette proposition inattendue de la part d'un fils de famille qui avait jusque-là passé son temps en dehors des questions industrielles.

Il n'en fut rien. L'ingénieur eut même, pendant toute la conversation, l'expression étonnée d'un bonhomme qui s'offense des circonlocutions employées et des précautions prises, trouvant très naturel ce qu'on lui propose:

— Mais, Monsieur le comte, c'est absolument comme si vous vous obstiniez à me démontrer que deux et deux font quatre! Ni Mlle Harmmester ni moi ne nous serions engagés dans cette affaire, si nous avions pensé, un seul instant, que vous puissiez jamais vous en désintéresser! Mlle Alberte — et Dietzch à une façon à lui de dire ce "Mademoiselle" — représente toute une clientèle ancienne; vous, par vos relations, par votre jeunesse, par votre activité, vous représentez l'avenir même de la maison, dont je ne suis que le savoir immédiatement professionnel. Je ne mettrai guère en oeuvre, et pour cause, que les commandes amenées par vous et par Mlle Harmmester. Mon rôle finit aux murs mêmes de l'usine; le vôtre se juxtapose au mien partout où je suis, et il me déborde en dehors des ateliers, qui ne seront alimentés que par vos démarches et votre intervention.

Il disait tout cela avec son sourire bonhomme de gros papa blond, sans la moindre arrière-pensée apparente, si bien que le petit comte eut aussitôt une peur atroce de se voir trop exaucé, d'assumer tout seul la responsabilité entière de l'usine, et d'entrer dans un engrenage de préoccupations qui lui prendrait désormais tout son temps; aussi fit-il machine arrière avec une rapidité significative... Sapristi, s'il n'allait plus pouvoir conduire son tonneau tous les soirs à 5 heures au Bois... et prendre avec les bons petits et nouveaux amis sa régulière culotte au cercle!...

— Que dites-vous là, mon cher Dietzch?... Vous me feriez presque peur; je pense bien que, vous aussi, vous utiliserez toutes vos relations pour nous aider à marcher!

— Sans le moindre doute, mais que sont mes relations en comparaison des vôtres!...

— Vous vous calomniez!... Vous vivez dans l'industrie, c'est votre élément; je suis d'hier à Paris, et pourtant j'ai déjà senti que vous avez, un peu partout, une influence considérable; vous êtes notre "oncle" à tous... Oh! ne protestez pas...

— Vous exagérez! En tous cas, cette influence est tout entière à votre service.

— Merci! Vous me rassurez!

Et Bruno lui serre les deux mains avec une réelle effusion. Puis, pour brusquer cet entretien qui dépasse ses espérances au point d'éveiller une crainte, et pour se faire pardonner un acte qu'il regarde presque comme offensif, Bruno se frappe le front:

— A propos, je n'ai pas encore pendu la crémaillère dans mon entresol!...

— Tout de même... vous y pensez..? Savez-vous que cet oubli constitue une violation flagrante de nos droits les plus sacrés..?

— Voulez-vous demain soir..? Mais cette fois, au moins, ne m'imposez pas votre Routier!

— Sûrement!... J'ai insisté le premier jour, parce que je connais le paysan; il est farouche, susceptible, et, comme le poisson, c'est par la bouche qu'on le prend le mieux ... Mais, depuis, Routier est entré dans le rang, je crois même qu'il travaille beaucoup pour nous.

— Alors, vous en êtes content..?

Dietzch eut un mouvement d'hésitation:

— Oui... plus de sa bonne volonté peut-être que de son intelligence: il s'acclimate assez difficilement; et puis, il y a bien, par-ci, par-là, dans l'atelier, quelques jalousies auxquelles je ne m'attendais pas autant! Ce sont des petites misères, elles passeront; quelle est l'usine où les ouvriers ne se mangent pas entre eux?... D'ici quelques mois la tolérance s'établira en Claude et autour de lui; alors, comme dans les choses bien organisées, tout fonctionnera sans effort, et nous aurons une belle et bonne entreprise de tout repos, un vrai placement de père de famille.

Sur ces paroles d'espoir, Bruno serra encore la main à Dietzch:

— N'allez pas oublier ce que vous m'avez promis tout à l'heure: vous êtes le chef, l'oncle, l'ancêtre! Je ne travaille qu'à votre ombre, et toutes les responsabilités essentielles sont sur votre dos... C'est compris... Entendu!... Pensez aussi que demain vous dînez chez moi ...; j'écris aussitôt à Mlle Harmmester; ce serait terrible si elle n'était pas libre!

— Voulez-vous?... Je la vois ce soir, je la préviendrai...

— Mille fois non, je lui écris moi-même, soyons correct!...

(A suivre.)

Les fêtes du 18 mai à Montmartre

(Suite de page 1)

foehr, o.m.i., Turgeon, Kisel Cabanel, F. Jurzyniec, G. Schachtel, W. Zimmer, D. McLallan, F. Klein, P. Komussuiecz et J.-A. Foisy.

A la messe célébrée à 10 heures par notre vénéré Archevêque, toute la population envahit la magnifique église et la joie se lisait sur tous les fronts, à la vue de cette belle couronne de sept Prélats et de trente-cinq prêtres qui se pressaient autour de l'heureux jubilaire. La courte cérémonie de l'investiture eut lieu aussitôt le célébrant revêtu des ornements sacrés. Le Diacre et Sous-diacre d'honneur étaient: MM. Ferland et Pander; le diacre et sous-diacre d'office: M. Turgeon et le Père Leclerc, O.M.I. Le maître des cérémonies, M. Kisel, le thuriféraire, M. F. Jurzyniec. La brillante maîtrise de Montmartre au grand complet, apporta le concours de ses voix exercées et harmonieuses, sous la direction habile de M. Joseph Lévesque dans l'exécution de chant grégorien et d'une magnifique messe à plusieurs voix, entremêlée de solos et de duos, particulièrement réussis. A l'Evangile, M. l'abbé H. Metzger, curé de Kronau, ancien vicaire de Montmartre et fondateur de Mutrie, eut la délicate pensée de faire en quelques paroles bien senties, l'historique de la paroisse et du Curé. Après avoir montré que leur église dès le début avait formé le centre autour duquel tous venaient se grouper instinctivement pour y continuer les traditions de foi et de patriotisme méritées de leurs ancêtres; il rappela délicatement les années de dévouement inlassable que leur curé avait consacrées uniquement au service de leurs âmes. Puis sans le moindre effort, avec la même aisance qu'en français, il adressa des enseignements, conseils et recommandations semblables aux paroissiens de langue allemande. A sa suite, le très Révérend Chs Sauner, V.F., curé d'Odessa, fit en anglais l'éloge très senti des efforts du curé missionnaire dans les Prairies de l'Ouest.

S'inspirant d'un texte du prophète Ezéchiel, le sympathique prédicateur, montra la différence qui le sépare des autres missionnaires; ceux-ci, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, s'en vont évangéliser les contrées infidèles mais très peuplées, et s'établissent pour commencer, au milieu de centrès populeux. Mgr Thériault, au contraire, à l'appel de Mgr Langevin, s'en vient, en 1903 en cette solitude où il fallait tout créer: la population, l'église, le presbytère, le couvent. Dire les souffrances, les déboires, les difficultés d'une entreprise comme celle-là, et contempler le résultat qui frappe nos yeux en ce jour, c'est raconter trente-cinq années de labeur obscur, mais inlassable auquel s'est livré le bon curé pour mettre sur pied cette paroisse populeuse de Montmartre, avec sa belle église, son presbytère, son couvent et toutes les oeuvres si bien organisées qui la distingue entre toutes les autres.

La messe finie, des adresses: M. A.-T. Breton lut un compliment à l'adresse du nouveau Prélat, au nom de la population française; M. J.-A. Malach, principal de l'école publique, au nom de la population allemande et anglaise, puis un jeune garçonnet du couvent, Laurent Langelier, paroissien de Mutrie en lut une en français au nom de sa paroisse, fille de Montmartre. Un magnifique bréviaire, offrande de tous les paroissiens de Montmartre sans exception, et une offrande des paroissiens de Mutrie, furent présentés au nouveau Prélat. Mention honorable doit être faite ici au jeune Laurent pour sa lecture si claire et si distincte. Monseigneur Monahan, dans quelques mots bien vibrants, dit sa joie de cette fête, et félicita la paroisse de la belle démonstration de foi, de respect et de fidélité dont elle donnait un si merveilleux exemple.

Réponse aux adresses par Mgr Thériault

Par la voix de deux d'entre vous ,et d'un enfant de Mutrie, vous venez de m'offrir des félicitations à l'occasion de ma nomination comme Prélat de la maison pontificale.— Merci, voilà le mot bien court, mais très agréable à dire dans cette circonstance. Merci à tous; ma reconnaissance veut atteindre tous mes paroissiens. Merci pour toutes vos marques de respect, de confiance, d'attachement et de grande générosité. Je tiens à le proclamer hautement; c'est bien autant votre fête que la mienne. Cette prélature accordée au pasteur et qui vient du chef Suprême de Notre Sainte Eglise, Sa Sainteté Pie XI, par l'entremise de notre vénéré Archevêque, Mgr Monahan, je la reçois avec bonheur pour qu'elle s'étende comme un manteau d'honneur sur la paroisse toute entière, et tous ensemble déposons le tout aux pieds du Sacré-Coeur car c'est Lui qui a tout fait. Personnellement je suis bien indigne de l'honneur immense que l'on a jeté sur mes faibles épaules. J'ai essayé de remplir mes devoirs de curé-missionnaire comme tous mes autres confrères; c'est tout.

Cependant, mes amis, j'ajouterai,



EGLISE ACTUELLE, ERIGEE EN 1918

que c'est un bienfait qui doit nous réjouir tous, en ce 35ème anniversaire.— Car ces dignités, ces titres de noblesse que l'Eglise a établie pour récompenser certains de ses fils et souvent certaines églises, sont le fruit magnifique de cette gloire accumulée pendant plus de 19 siècles. Dans le beauté infinis rable et dans les mérites infinis de son divin Fondateur, dans la vie bienfaisante de ses saints, dans le sacrifices de ses glorieux martyrs, nous comptons des trésors inépuisable de gloire. Notre Sainte Mère, l'Eglise catholique Romaine, a grandi de siècles en siècles, enrichie des idées les plus pures, des actes les plus méritants. De temps en temps, elle fait rayonner sur certains de ses membres quelques traits de cette beauté. C'est le geste bienveillant qu'elle vient de faire à l'avantage de notre petite paroisse de Montmartre. Je suis bien convaincu que ce sont vos propres mérites, les durs labeurs des pionniers, votre bonne renommée, vos pieuses traditions qui ont attiré l'attention de notre bien aimé archevêque, d'abord, puis du Souverain Pontife lui-même. "Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. Ps. 86 V. 3. Ma chère Eglise on dit de toi des choses merveilleuses." — Ici dans ce temple, depuis près de 20 ans, et dans les deux premières chapelles depuis 1903, la vie religieuse a été vraiment digne d'admiration et de louange. Sous la garde attentive du Socré-Coeur de Jésus, Dieu a été honoré par des croyants fermes, l'Eglise a été servie par des fils soumis, en un mot on a vécu de la vie paroissiale, cette véritable vie de famille qui, malgré les petites misères, garde unis dans la charité et le respect, pasteurs et brebis.

Toujours pour faire honneur à l'Eglise et répondre à ses délicatesses, prenez la résolution en ce jour de fête paroissiale, de ne jamais cesser de l'admirer, de l'aimer, de la servir sans critique. Et l'Eglise, en retour, ne cessera de vous éclairer, de vous consoler, de vous relever, de vous mettre en marche pour le ciel. Maintenant, mes amis, le moyen de garder votre fidélité, c'est d'être liés au Vicaire de Jésus-Christ, c'est d'avoir, je dirai, une vraie dévotion au Souverain Pontife, au Pape, image du Maître divin, au Pape qui refait la passion du Maître, porte sa croix



LE SACRE-COEUR DE MONTMARTRE

gravit tous les jours son terrifiant Calvaire; au Pape qui porte avec conscience et lumière la lourde responsabilité du salut du monde. Allons avec confiance, avec assurance à cette puissance souveraine, à cette autorité suprême. Car nous avons besoin d'un maître, et quoique on en dise, nous sommes faits pour obéir, or c'est le vrai nom du Père qui règne à Rome. "Il faut que Jésus soit notre lumière, notre guide réel et vivant, que nous puissions être transporté d'amour au son de sa voix. C'est pour cela que Jésus nous a laissé le Pape. Il est la troisième présence réelle de Jésus parmi nous, disait le Père Faber". Ecoutons donc le Vicaire de Jésus-Christ avec une foi pleine d'amour et un respect plein de confiance; défendons-le avec une soumission cordiale et joyeuse. Cette piété, cette soumission, ce respect donnez-le à toute la hiérarchie. A notre Vénéré Archevêque de Régina, à qui est confié la discipline, pour faire revivre sans cesse la morale évangélique. Il est le défenseur de la foi, le Père qui dirige, surveille avec sa grande intelligence et son noble coeur toute la famille diocésaine. Enfin, en ce jour de réjouissance, offrons ensemble, fidèles et pasteur nos actions de grâces à Dieu Auteur de tous les biens. C'est le temps de le proclamer Dieu seul est grand, Lui seul est bon, Lui seul mérite nos louanges et nos actions de grâces.

Pour ma part, je dirai avec un bon religieux et avec plus de vérité que lui: O Mon Dieu, je vous demande pardon de tout le bien qu'on a pu penser ou dire de moi; bien loin d'en être glorieux, j'en suis profondément humilié. Car c'est vous qui avez eu pitié de mon néant, c'est vous qui m'avez fait naître de bons parents chrétiens, c'est vous qui m'avez fait croître au milieu d'un peuple fervent, qui m'avez confié à des maîtres modèles, les prêtres vénérés du petit et grand séminaire de Rimouski. — Ah! que rendrai-je au Seigneur pour tous ces bienfaits?— Des actions de grâces! "Mon âme, bénis le Seigneur; et que tout ce qui est en moi, chante son nom sacré.

Le banquet

A une heure, un splendide banquet, comme savent en servir les dames organisatrices de Montmartre, réunit de nouveau dans le soubassement de l'église la paroisse tout entière, à laquelle se joignirent les Docteurs L. Roy et J.-B. Trudelle de Régina; l'honorable J.-R.-M. Parker, ministre des Affaires Municipales; F. Dundas, M.L.A., Francis, Sask.

A part la table d'honneur, cinq grandes tables garnies de mets abondants et délicieux, s'étalaient sur toute la longueur de cette vaste sallè magnifiquement décorée pour la circonstance. Comme le temps depuis la veille, menaçait de rendre les routes impassables, une bonne partie des visiteurs, après avoir offert de nouveau leurs félicitations à Mgr Thériault, prenaient le chemin du retour. A 3 heures, une séance intime magnifiquement préparée par les Révérendes Soeurs du Couvent, qui par les élèves, offraient à leur vénéré curé leurs voeux et leurs hommages. Enfin à 8.30 hrs. le soir, une séance splendide, où musiciens, artistes et chantres se distinguèrent à l'envi, réunissait une dernière fois dans le soubassement, rempli à déborder, et transformé en salle de théâtre, la paroisse au grand complet. Vouloir faire l'éloge de chaque morceau du programme et de ceux qui y prirent part serait une tâche ardue parce que tout y fut au-dessus de tout éloge, et chacun dans son genre, mérita les rappels et les applaudissements qui ne cessaient de résonner d'un bout à l'autre de la salle.

Après la séance, Mgr Kugener, Vicaire Général de Gravelbourg et curé de Willow-Bunch adressa de chaleureuses félicitations aux paroissiens de Montmartre, aux organisateurs, aux différents comités et aux dames, pour la belle fête si magnifiquement réussie. A son tour, le Très Révérend Chs Sauneur, Vicaire Forain et curé d'Odessa, en français et en anglais les remercia au nom de Mgr Thériault pour tout le succès de cette fête; et on se sépara en se donnant rendez-vous, s'il plaît à la divine Providence, pour les noces d'or de la paroisse dans quinze ans d'ici. Le Patriote s'unit à toute la paroisse pour offrir au vénéré jubilaire ses souhaits les plus sincères.

Le lendemain, jeudi, Mgr Thériault, et un groupe d'amis prêtres, arrivaient à 1 heure, payer au très Rév. Chs Sauner, curé d'Odessa, une visite de remerciement. Vous vous souviendrez de cette aimable surprise, M. le curé, et vos visiteurs de votre charmant accueil.

Comités d'organisation

DECORATIONS: J.-M. O'Shaughnessy, Président.

CHANT: Albert Lévesque, président.

COLLECTEUSES: Mme Bernard Coalican, présidente.

COUCHER: Donat Robert, président.

TABLES: Mme Arthur Coolican, présidente.

SEANCE: Mme Ls-Ph. Côté, présidente,

A souligner aussi l'énergie infatigable de M. l'abbé Foisy, vicaire de Montmartre, qui a plus que droit à une mention honorable pour sa part de travail.

PREMIERE CHAPELLE-EGLISE, ERIGEE EN 1906

Nouvelles

DES MESURES MILITAIRES ET NAVALES

L'ADMINISTRATION DES ETATS-UNIS PROPOSE UN PROGRAMME ENTRAINANT UNE DEPENSE DE DE PLUS DE $2,300,000,000

WASHINGTON. — Le président Roosevelt cherche à exercer son influence sur le Congrès, afin qu'il adopte des mesures militaires et navales sans exemple en temps de paix, outre le programme d'expansion de la flotte de $1,156,000,000. Le Congrès a reçu de la Maison Blanche, de la marine et de l'armée, des propositions d'accorder d'autres octrois au total de plus de $185,000,000 afin d'entreprendre sans délai des travaux de construction de deux autres cuirassés de 35,000 tonneaux de $70,000,0000, pour remplacer les vieux vaisseaux; des travaux de construction d'une base navale de $5,000,000 à l'île Kodiak et d'un aéroport de l'armée de $1,450,000; la construction d'une base d'avions sur l'île Midway; la construction d'une nouvelle base d'avions à Hawaï; pour renforcer les défenses aériennes du canal de Panama et augmenter et améliorer les chantiers maritimes au coût de $13,752,000, en préparation de la construction de vaisseaux de guerre.

L'administration a proposé cette année un programme entraînant des dépenses de plus de $2,300,000,000.

AUX ETATS- UNIS 7,845,016 SONT SANS OUVRAGE

WASHINGTON. — De récentes statistiques indiquent que le nombre total des chômeurs aux Etats-Unis, est égal à la population de quinze Etats. 61.3 des sans-travail sont des moins de 25 ans ou des plus de 45 ans. Ces chiffres ont été compilés par le directeur du bureau du chômage aux Etats-Unis. On mentionne que sur 7,845,016 chômeurs 5,833,401 sont complètement sans travail et 2,011,615 travaillent de temps à autre.

WASHINGTON ET L'ESPAGNE

WASHINGTON.— Le comité des affaires étrangères du Sénat a décidé par un vote de 17 à 1 de remettre à plus tard l'étude de la résolution Nye qui demandait au gouvernement de lever l'embargo sur les expéditions d'armes en Espagne. Le comité a pris cette décision après avoir pris connaissance d'une communication du secrétaire d'Etat M. Cordell Hull, qui déclarait que ceserait une mesure inopportune. Le vote équivaut pratiquement au rejet de la résolution.

Deux amis discutent, ensemble.

—Mais pourquoi donc Paul a-t-il eu l'idée de se remarier avec la soeur de sa défunte femme?

—Mais, mon cher, riposte l'autre, c'était le seul moyen pour lui de n'avoir qu'une belle-mère.

LE CREDIT SOCIAL EN ALBERTA

(TRADUCTION)

Pour la première fois dans l'histoire du Dominion du Canada, le gouvernement d'une province a cru bon d'intervenir dans les affaires d'une autre province: nous voulons parler de l'intrusion du soi-disant gouvernement "Crédit-Social" de l'Alberta dans les affaires de la province de la Saskatchewan.

L'histoire de toutes les dictatures est la même: quand la pression se fait sentir trop fortement chez soi, l'on crée une diversion en envahissant le territoire d'un autre peuple.

La faillite du gouvernement d'Aberhart est si généralement reconnue dans la province de l'Alberta, que l'attention du peuple de cette province doit en être détournée. Et la méthode employée est de centraliser cette attention sur les affaires d'une province voisine.

Il est bon que le peuple de la Saskatchewan, en face de cet appel du gouvernement de l'Alberta, sache au moins quelque chose de ce que ledit gouvernement a opéré dans la conduite de ses propres affaires.

LE GOUVERNEMENT ABERHART FUT ELU SUR LA PROMESSE EXPRESSE QUE, DANS LES DIX-HUIT MOIS QUI SUIVRAIENT L'ENTREE AU POUVOIR, 3 SEPTEMBRE, 1935, UN DIVIDENDE DE $25.00 PAR MOIS SERAIT PAYE A TOUTE PERSONNE RESIDANT DANS LES LIMITES DE LA PROVINCE DE L'ALBERTA.

Pour garantir l'accomplissement de cette promesse, le gouvernement vota le bill de "révocation", à l'effet que si les voteurs devenaient mécontents du gouvernement, soit parce que ce dernier ne tenait pas ses promesses, soit pour toute autre raison, ils pourraient révoquer ce gouvernement.

Près de trois ans se sont écoulés, et pourtant aucun dividende n'a encore été payé; bien plus, il est devenu évident— et le gouvernement lui-même le reconnaît— que la chose est impossible et impraticable.

A LA DERNIERE SESSION DE LA LEGISLATURE, L'INDEMNITE DES MEMBRES DE LADITE LEGISLATURE FUT AUGMENTEE DE $200 PAR ANNEE. C'EST LE SEUL DIVIDENDE PAYE JUSQU'A DATE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA A DES PERSONNES RESIDANT DANS CETTE PROVINCE.

Aussitôt que l'on se rendit compte que le gouvernement n'avait nullement l'intention d'accomplir sa promesse et de payer les dividendes, une pétition fut adressée, d'après le bill de révocation, dans le but d'annuler l'élection du premier ministre lui-même dans son propre comté. La loi prévoyant un dépôt de $200 de la part des pétitionnaires, ces derniers firent le dépôt, et adressèrent leur pétition en bonne et due forme. Immédiatement, le bill fut révoqué, et le dépôt confisqué; et le gouvernement a jusqu'ici refusé de rendre cet argent.

On nie leurs droits aux députés

Dans la conduite des affaires de la province, le gouvernement Aberhart refuse de répondre aux questions adressées à la Législature par les députés, selon ce que la coutume établie consacre dans le système de gouvernement britannique.

Le gouvernement a constamment refusé aux députés le libre accès aux documents publics qu'ils ont le droit de consulter.

Le gouvernement adopte donc une attitude dictatoriale dans la conduite des affaires de l'Alberta, en refusant de reconnaître les droits des membres de la législature dûment élus.

Mauvais usage des fonds publics

Le gouvernement Aberhart, à la dernière session de la législature, a voté une somme de $100,000 soi-disant dans le but de promouvoir les principes du Crédit Social dans la province. De la littérature publiée par le Bureau du Crédit Social de l'Alberta circule déjà en Saskatchewan, et M. Aberhart a déjà annoncé publiquement que ces $100 000 serviraient à payer les dépenses des orateurs qui tiendront des assemblées publiques en Saskatchewan, y compris les frais de location des salles, et les autres dépenses se rattachant d'ordinaire aux assemblées de cette sorte. Voilà un échantillon de ce à quoi le peuple de la Saskatchewan peut s'attendre, si jamais le Crédit Social monte au pouvoir en cette province.

En plus de cela, le gouvernement de l'Alberta a pris l'habitude de nommer des membres de la législature à diverses commissions; et ces messieurs reçoivent de $8 à $10 par jour, le tout tiré des fonds publics. Dans la dernière année financière, le gouvernement de l'Alberta a dépensé de la sorte quelque chose comme $10,000.

Bons de prospérité (?)

Le gouvernement Aberhart, pour donner quelque satisfaction aux demandes réitérées des fameux dividendes, a émis ce qu'il appela "les bons de prospérité"; il voulait par là apaiser l'opinion publique. Ces bons furent rétirés de la circulation lorsque tout le monde eût découvert qu'ils n'étaient qu'un trompe-l'oeil et un nouveau gaspillage des fonds publics.

Cela permit quand même au gouvernement de respirer pour un temps. Quand la pression se fit de nouveau sentir, le gouvernement annonça un système de banques du Crédit Social; l'on fit une visite minutieuse de la province, et de certaines bâtisses à quelques endroits, pour faire croire au peuple que ledit système de banques fonctionnerait bientôt.

MAIS LE STAGE D'INVESTIGATION NE FUT JAMAIS DEPASSE. AUCUNE BANQUE DU CREDIT SOCIAL NE FUT OUVERTE, AUCUNE BATISSE NE FUT ACHETEE A CET EFFET. ET, AVEC LE TEMPS, CE SYSTEME SOMBRA DANS LE PLUS COMPLET OUBLI.

Pour raccommoder la dette publique

En ce qui concerne la dette publique, le gouvernement de l'Alberta, par une mesure arbitraire, la loi des valeurs provinciales de l'Alberta (2ème session, chapitre II), coupait de moitié les intérêts sur toutes les valeurs provinciales, sauf si l'intérêt était de 4 pour cent ou moins; le taux d'intérêt minimum était fixé à 2 pour cent.

Cette loi fut immédiatement soumise aux cours de l'Alberta, et dans une série de décisions, il fut maintenu que cette législation, portant sur l'intérêt, matière ressortissant exclusivement au Parlement fédéral, dépassait de ce fait les limites de pouvoir de la législature provinciale de l'Alberta. La loi fut donc déclarée invalide.

Qui paie, si Aberhart ne paie pas?

Malgré cela, le gouvernement refuse toujours de payer plus que le taux d'intérêt fixé dans cette loi. Qui en souffre?

Ce ne sont pas les "50 grands manitous" du monde financier, ni son "épouvantail", les banques, qui souffrent le plus des conséquences de l'action illégale et arbitraire d'Aberhart. Les gens riches qui possèdent des bons de l'Alberta ne sont pas obligés de les revendre au gouvernement de cette province, et peut attendre que le gouvernement soit disposé à remplir ses obligations. Mais les pauvres gens qui ont converti toutes leurs épargnes en bons de l'Alberta, et qui ne comptent que sur ces sécurités pour vivre, doivent les revendre à 50 pour cent seulement de leur valeur. Ceux qui souffrent le plus de cette mesure, ce sont, par conséquent, ceux de la classe moyenne qui s'efforcent de relever le niveau de vie de leurs familles, qui tâchent de se mettre un peu d'argent de côté pour leurs vieux jours, qui veulent assurer le bien-être de ceux qui dépendent d'eux en cas de mort ou d'accident. Ils sont sacrifiés pour qu'Aberhart s'engraisse et devienne de plus en plus éloquent. Ceux qui paient les taxes en dehors de l'Alberta doivent payer pour ce qu'Aberhart ne paie pas. Les caisses de retraite, les caisses de compensation aux ouvriers, les caisses des syndicats, les caisses d'amortissement des municipalités ont investi leur argent dans les bons de la province d'Alberta. De par la réduction arbitraire des intérêts par Aberhart, le revenu de ces placements est diminué de 50 pour cent.

Une dose devrait suffire

Les villes de la Saskatchewan ont investi à peu près $1,500,000 de leurs fonds d'amortissement dans les bons de la province d'Alberta. A la fin de 1936, $250,000 de ces placements étaient dûs. Et depuis lors la somme due ne fait que s'accroître. La réduction sommaire et illégale des intérêts fait perdre de $30,000 à $40,000 par année aux caisses d'amortissement des villes de la Saskatchewan. Et ce sont ceux qui, dans ces villes, paient des taxes, qui devront compenser pour cette perte. Le taux des taxes sera élevé, à cause de ce procédé d'Aberhart.

Voilà l'avant-goût du Crédit Social en Saskatchewan. EST-CE QUE LA SASKATCHEWAN EN VEUT DAVANTAGE?

Une législation inutile au sujet des dettes

Le gouvernement d'Aberhart passa alors un bill concernant l'arrangement des dettes. Ce fut le bill de réduction et d'arrangement des dettes (2ème session, chapitre 2).

Ce bill stipule que les dettes dans l'Alberta seront désormais classées en "vieilles dettes" et en "nouvelles dettes". Les vieilles dettes sont celles contractées avant le 1er juillet 1932; les dettes contractées après cette date sont les nouvelles dettes. Tous les paiements faits sur les vieilles dettes vont à diminuer le principal de la dette, et la balance due peut être payée en dix ans, sans intérêt.

Tous les paiements faits sur les nouvelles dettes vont aussi à réduire le principal, et ces dettes devraient être réparties sur un certain nombre d'années,, et l'intérêt sur ces dettes ne devra pas dépasser 5 pourcent par année.

Cette loi fut aussi attaquée devant les cours, et, par une série de décisions, déclarée invalide, parce que concernant une question du ressort exclusif du gouvernement fédéral, à savoir, l'intérêt.

Ces deux bills dont nous venons de parler ont été passés pour distraire l'attention du public du fait que le gouvernement Aberhart ne tenait pas ses promesses de payer des dividendes mensuels.

Négation des droits civils

Avant que les cours déclarent ces lois invalides, le gouvernement, par un ordre-en-conseil, essaya de défendre l'accès aux cours, afin d'empêcher qui que ce soit d'attaquer la validité des lois passées par la législature. Les cours déclarèrent cette tentative ultra vires, et continuèrent de permettre aux citoyens d'exercer leurs droits constitutionels de libre accès aux cours.

Rappelons-nous que les témoignages sur lesquels les cours basèrent leurs décisions furent donnés par les cours du Dominion du Canada bien avant que l'on entend parler du Crédit Social, avant même que M. Aberhart aie jamais mis les pieds en Alberta.

Rappelons-nous aussi que la Constitution du Canada existait depuis 68 ans lorsque fut élu le gouvernement du Crédit Social, et que, lors de leur élection, les membres de ce parti connaissaient quels étaient exactement les pouvoirs de la province en ce qui concernait les lois qu'ils voulaient passer.

La Constitution n'a pas changé depuis que le gouvernement Aberhart est entré en fonctions, et les décisions des cours invalidant ces différentes lois étaient basées sur les clauses même de la Constitution.

Encore de la jonglerie

Dans la deuxième session de 1937, le gouvernement Aberhart vota trois autres lois.

La première devait pourvoir à régler le crédit dans la province en imposant des licences aux banques et aux banquiers et en organisant des bureaux de directeurs locaux pour contrôler les opérations de chaque succursale des banques dans la province (2ème session de 1937, chapitre 1er).

Attaque des droits démocratiques

Dans le 2ème chapitre de la même Session, fut voté le bill des droits civils des commis de banques, qui avait pour but d'enlever aux commis de banque le droit de soutenir ou de défendre une action quelconque dans les cours civiles. A la même session, le gouvernement Aberhart amenda le bill concernant la justice dans la province, de façon à empêcher qui que ce soit d'intenter une action judiciaire dans le but d'attaquer la validité des lois votées à la législature provinciale, avant d'avoir obtenu le consentement du lieutenant-gouverneur-en-conseil.

On se proposait donc de passer des lois dépassant les pouvoirs de la législature provinciale, et, en refusant l'accès aux cours, on voulaient empêcher les citoyens d'attaquer la validité de ces lois.

Somme toute, le gouvernement de l'Alberta a agi comme si la province de l'Alberta était un Etat souverain, et non une des provinces de la Confédération, aux pouvoirs limités, et capable de voter les seules lois qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ressortissent aux provinces.

Le désaveu, sauvegarde démocratique

Les chapitres 1 et 2 de la 2ème session de 1937 étant manifestement un abus de pouvoir, et la 3ème loi, celle qui défendait l'accès aux cours étant une tentative d'empêcher ces cours d'invalider lesdites lois, le gouvernement fédéral intervint, et, pour sauvegarder ses propres droits ainsi que LES DROITS DE TOUS LES CITOYENS DU CANADA, se basant sur le pouvoir accordé par le Constitution au gouvernement du Canada, il désavoua ces trois lois.

CE POUVOIR DE DESAVEU FUT ACCORDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL PAR LA CONSTITUTION DE 1867, DANS LE BUT EXPRES DE PERMETTRE AU GOUVERNEMENT FEDERAL D'EMPECHER LES LEGISLATURES PROVINCIALES D'INTERVENIR EN CE QUI RESSORT A LA JURIDICTION DU PARLEMENT DU CANADA. C'EST UN POUVOIR QUI A POUR BUT DE SAUVEGARDER L'UNITE DU CANADA, ET LA DEMOCRATIE CANADIENNE.

Trois nouvelles gaffes

Le gouvernement de l'Alberta convoqua alors une 3ème session de sa législature en 1937, et passa trois nouvelles lois: l'imposition d'une taxe sur les banques de la province, une loi amendant et consolidant la réglementation du crédit de l'Alberta, et une loi devant assurer la publication de nouvelles exactes dans la presse.

Le lieutenant-gouverneur de la province de l'Alberta, se basant sur les pouvoirs à lui accordés par la Constitution, suspendit son assentiment à ces trois lois et référa le tout au gouverneur général en conseil.

Mesquine rancune

Le gouverneur général en conseil ayant reçu le rapport du lieutenant-gouverenur de l'Alberta, et d'accord en cela avec le gouvernement de l'Alberta, soumit les trois lois en question au jugement de la Cour Suprême du Canada, laquelle déclara les trois lois invalides et dépassant les limites de pouvoir d'une législature provinciale.

La Cour Suprême maintint qu'il n'était pas du ressort d'une législature provinciale d'établir un système de contrôle du crédit tel que proposé par la loi de réglementation du crédit de l'Alberta, parce que les opérations de banque et la monnaie ressortissent exclusivement à la juridiction du fédéral.

La Cour Suprême maintint aussi que la loi tendant à contrôler la presse de l'Alberta n'était qu'une partie d'un plan général, lequel dépassait les pouvoirs de la province; la loi elle-même n'était pas du ressort de la législature provinciale était invalide.

En ce qui concerne la loi imposant des taxes aux banques, la Cour Suprême trouva que si toutes les provinces imposaient les mêmes taxes aux banques, celles-ci ne pourraient les payer; par conséquent, cette loi était une tentative indirecte dont le but était d'empêcher le fonctionnement des banques canadiennes, et, par conséquent n'était pas du ressort de la législature albertaine.

En guise de représailles, le gouvernement retira son appui financier au Lieutenant-gouverneur, et ferma sa résidence officielle, indiquant par là à quelles mesures extrêmes peut pousser le désir de s'élever contre la Constitution du pays.

Le représentant de la Couronne dans la province d'Alberta a été traité de la manière la plus indigne, la plus rancunière et la plus humiliante.

Un record d'insuccès

Le résultat, c'est que toutes les lois de quelque importance votées par le législature albertaine en 1935, 1936, et 1937 ont été ou invalidées, ou désavouées, parce que toutes elles comportaient un abus de pouvoir en des matières ressortissant au gouvernement fédéral.

La gouvernement du Crédit Social, quand il en appela au peuple et qu'il entra en fonction, connaissait exactement les pouvoirs restreints d'une législature provinciale, et le premier ministre actuel de l'Alberta déclara plus d'une fois que ses théories de Crédit Social pouvaient être mises en pratique dans les limites de la Constitution, et qu'aucun changement dans ladite Constitution n'était nécessaire pour lui permettre de mettre ses idées en pratique.

M. Aberhart se creuse aujourd'hui les méninges pour trouver des raisons expliquant pourquoi il n'a pu faire ce qu'il avait promis de faire, et il blâme les cours, les intérêts financiers, les banques, et le gouvernement fédéral, qui, dit-il, l'ont empêché d'agir.

Aucun de ces intérêts pourtant ne saurait empêcher une législature de passer des lois qui sont de son ressort. M. Aberhart a déclaré lui-même qu'il pouvait accomplir ses promesses dans les limites de pouvoir de la législature albertaine. Le public a le droit d'attendre de lui moins d'alibis, et plus d'action!

La création du crédit

A maintes reprises, durant sa campagne électorale, M. Aberhart a répondu à ceux qui lui demandaient où il prendrait l'argent et le crédit pour payer ses dividendes, en sortant sa plume-réservoir de sa poche, et en disant qu'il créerait l'argent comme le font les banques, avec le bout de sa plume.

Le gouvernement de la province d'Alberta peut fonder une banque possédant tous les pouvoirs des banques à charte du Canada. Le ministre des finances lui a offert de lui faciliter l'obtention d'une charte à cette fin. Si les banques ordinaires peuvent créer la richesse avec le bout d'une plume, une banque provinciale, contrôlée par le gouvernement de l'Alberta, le peut aussi; si le crédit peut être si facilement créé pourquoi M. Aberhart n'envoie-t-il pas fort, ne fonde-t-il pas sa banque et ne crée-t-il pas son crédit? Il ne l'a pas fait, parce qu'il sait parfaitement bien que la richesse ne vient pas du bout d'une plume.

Liberté vs Dictature

Le gouvernement du Crédit Social de l'Alberta s'achemine d'expédient en expédient, de faux-fuyant en faux-fuyant, vers la dictature. Il n'y a pas à le nier. Toutes les actions du gouvernement Aberhart tendent aux pouvoirs de dictateur. Considérez par exemple sa législation concernant les licences.

La gouvernement du Crédit Social de l'Alberta a passé une loi donnant audit gouvernement le pouvoir d'accorder une licence à tout homme ou femme dans quelque emploi qu'ils se trouvent, et au ministre en charge de cette législation le droit, laissé à sa discrétion la plus totale, d'annuler la licence d'un individu, s'il le désire. Cela veut dire que le ministre en question peut à son gré empêcher qui que ce soit de suivre sa carrière; et le pauvre individu en question ne peut recourir à qui que ce soit.

Considérez aussi la tentative du gouvernement d'Aberhart de museler la presse.

L'attaque du gouvernement d'Aberhart contre la liberté de la presse visait les libertés fondamentales du public. Le désaveu du gouvernement fédéral l'empêcha de mettre cette loi en force. L'ordre donné récemment d'arrêter un reporteur de journal fut révoqué à cause du cri d'indignation qui s'éleva de toutes parts en Alberta, et qui eut son écho dans tous les pays démocratiques du monde. Les journaux anglais et américains reconnus universellement comme les meilleurs s'unirent dans une condamnation vigoureuse du défi d'Aberhart à ce "pilier de la démocratie" qu'est la liberté de la presse. Le journal de l'Alberta qui menait la lutte pour la liberté démocratique de la presse reçut le prix Pulitzer, ce prix tant convoité!

"L'ALBERTA COMBAT POUR LA LIBERTE", DE DECLARER UN PROPAGANDISTE DU CREDIT SOCIAL.

ET LE GOUVERNEMENT ABERHART FOULE AUX PIEDS LES LIBERTES LES PLUS CHERES QUI SOIENT DANS LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES.

"LES CITOYENS DE L'ALBERTA SONT-ILS LIBRES OU ESCLAVES?" DE DECLAMER UN AUTRE PROPAGANDISTE DU CREDIT SOCIAL.

ABERHART EN FERAIT VOLONTIERS DES ESCLAVES — ET IL LE FERAIT TOUT AUSSI BIEN POUR LES CITOYENS DE LA SASKATCHEWAN.

La plaisanterie dans le moratoire

La législature se rassembla en 1938 et passa trois lois, qui n'ont pas encore subi l'épreuve juridique ou n'ont pas encore été désavouées par le gouvernement du Canada.

Voici lesdites lois:

1.— La loi de suspension des procédures de dettes, au chapitre 25 des Statuts de l'Alberta de 1938.

Cette loi traite des dettes contractées avant le 1er juillet, 1936, et prohibe, avant le 1er mars 1939, toute action juridique obligeant au paiement de telles dettes, instituant un moratoire de fait en autant que les cours sont concernées sur les dettes contractées avant le 1er juillet, 1936.

2.— Par la loi limitant les poursuites juridiques (chapitre 28, 1938).

Toute action pour récupérer les dettes contractées avant le 1er juillet 1936 doit être entreprise avant le 1er juillet 1940, à moins que dans l'intervalle, c'est-à-dire depuis le 8 avril, 1938 jusqu'au 1er juillet 1940, débiteurs et créanciers en soient venus à une entente pour le redressement de leur dette.

Ainsi, par le première loi, tout accès à la cour était défendu au créancier, et par la seconde, le créancier perdait tous ces droits, s'il n'avait intenté une action contre le débiteur avant le 1er juillet 1940, puisqu'après cette date, la dette était illégale.

L'objet apparent de cette loi était de forcer le créancier à conclure un nouvel accord avec le débiteur, faute de quoi, la dette serait illégale.

La dette demeure

On pourra remarquer que la loi de la limitation des poursuites n'éteint pas la dette, mais tout simplement empêche d'entreprendre une poursuite pour la collection de la dette. La dette demeure quand même; et si la loi est valide, elle ne règle aucunement le problème du redressement de dettes en Alberta et n'efface pas un dollar de la dette du débiteur. Bien plus, toutes les charges enregistrées contre la terre, demeureront encore des charges contre la terre.

Le résultat est une autre tentative de legiférer dans une matière qui ressortit au Parlement du Canada. Cette législation est donc invalide et sera déclarée telle lorsqu'elle sera soumise au jugement des cours.

Cette législation est tout simplement un autre moyen d'éviter que l'on critique le gouvernement. D'abord elle est illégale et, ensuite, même si elle était légale, elle serait futile et n'est ni plus ni moins qu'un trompe-l'oeil.

La plaisanterie de la sécurité des foyers

Lors de la session de 1938, une autre loi connue sans le nom de la loi de la protection des propriétaires ("Home Owners Security Act") fut insérée dans le chapitre 28 des Statuts de l'Alberta de 1938.

Cette loi prohibe toute poursuite fondée sur une hypothèque placée, avant le 1er mars 1938, sur une maison ou une ferme, à moins que le demandeur, avant de commencer sa poursuite, ne dépose entre les mains du clerc de la cour, où doit s'inscrire le procès, la somme de $2,000.00 qui seront remis par la cour au propriétaire qui aura perdu sa propriété, lorsque l'ordre final pour forclusion ou vente aura été émis.

Cete loi semble être très favorable aux propriétaires qui sont menacés de perdre leur demeure. Cependant, elle ignore complètement l'équité envers les propriétaires et permet la spoliation de propriétés dont la valeur dépasse de beaucoup $2,000.00. Naturellement, il y aura forclusion et déposition de $2,000.00, lorsque la classe des créanciers pourra confisquer des propriétés de réelle valeur.

Il est évident que, dans tous les cas où les propriétaires n'ont pas de garanties ou ont des garanties inférieures à $2,000.00, le demandeur n'enterprendra pas une poursuite par voie de forclusion. La loi ne profitera absolument pas à la classe qu'elle est supposée aider; au contraire, elle aura pour effet la confiscation des propriétés de citoyens méritants.

C'est une loi inique qui aura des résultats désastreux dans la province de l'Alberta.

C'est un principe de loi reconnu que vous ne pouvez pas faire indirectement ce que vous ne pouvez faire directement; et cette loi est encore une tentative de légiférer en matière de banqueroute et d'insolvabilité, action qui dépasse la juridiction de la législature de l'Alberta. Cette loi à son tour (comme tous les autres faites par le gouvernement de l'Alberta et qui ont été soumises à la cour) sera indubitable ment déclarée invalide et dépassant les pouvoirs de la législature de la province; elle sera considérée comme un nouvel empiètement du provincial dans le domaine fédéral.

Aussi clair que de la boue

3.— La troisième loi est celle de la mise en oeuvre du crédit social ("Alberta Social Credit Realization Act").

Cette loi institue un Office créditiste composé de membres de l'Assemblée législative; l'objet principal de ce nouveau rouage est apparemment de donner à ces membres une rémunération en plus de leurs indemnités parlementaires.

Les buts avoués de cette loi sont si vagues, sa terminologie est si évasive et si incompréhensible, que personne ne peut savoir de quoi il s'agit. Par exemple, voici comment elle définit le Crédit Social:

"LE CREDIT SOCIAL SIGNIFIE LA PUISSANCE RESULTANT DE LA CONVICTION INHERENTE A LA SOCIETE QUE SES MEMBRES, UNIS EN ASSOCIATION PEUVENT OBTENIR TOUT CE QU'ILS DESIRENT".

Et c'est cela que l'on offre au peuple de la Saskatchewan.

Voici maintenant la fonction de l'Office du Crdit Social: "PAR LA MEME LEGISLATION LES MEMBRES DE CET OFFICE SONT AUTORISES A TROUVER LES MOYENS ET METHODES POUR L'EVALUATION, LA CONSERVATION, L'ENCHERISSEMENT, L'AVANCEMENT ET LA REALISATION DU CREDIT SOCIAL DU PEUPLE DE LA PROVINCE DE L'ALBERTA."

Nous conseillons ici, au lecteur de se rappeler les deux définitions susmentionnées et d'essayer d'en déchiffrer la signification. Toute personne qui a un tant soit peu d'intelligence admettra que c'est la plus belle blague politique, jamais imaginée par un cerveau humain, au Canada. Ces élucubrations ne sont rien moins que de pieuses platitudes promulgées pour décevoir ceux que ces politiciens appellent des électeurs ignorants. Toute cette histoire n'est qu'un trompe-l'oeil politique.

Une méthode facile de recueillir des fonds

Dans la réalité, l'Office du Crédit Social de l'Alberta est une organisation politique, qui a pour but l'activité politique. Il a été institué, comme entité légale, par la législature de l'Alberta afin de permettre au gouvernement de voter des fonds à cette Office pour fins politiques; en d'autres mots c'est un expédient pour créer un fonds électoral au parti créditiste aux dépens des contribuables de la province d'Alberta.

Cette législation mérite une étude soigneuse, car aucun parlement dans tout l'Empire britannique n'osa jamais édicter une loi si folle, si ridicule et si futile.

La taxe de production

La première loi édictée par la législature de l'Alberta, lors de la dernière session, est celle intitulée: la loi de secours à l'agriculture ("Agricultural Land Relief Act") inscrite au chapitre 6 des Status de 1938 de l'Alberta.

Cette loi a tellement soulevé de protestations en Alberta que les protagonistes du Crédit Social n'oseront pas s'en servir dans leur campagne en Saskatchewan; elle ferait tard à leurs candidats.

Dans la teneur de la loi, PRODUIT AGRICOLE veut dire: BLE, AVOINE, SEIGLE, ORGE, LIN, POIS, FEVES, FOIN, LUZERNE, BETTERAVES A SUCRE, POMMES DE TERRE; SEMENCE DE FOIN, DE TREFLE, DE LUZERNE; OEUFS, MIEL, CHEVAUX, BETES A CORNES, MOUTONS, PORCS, VOLAILLES, OIES, PRODUITS LAITIERS ET LAINE.

La section 3 de cette loi stipule: "QUE SEPT PARTIES INDIVISES SUR CENT DE TOUS LES PRODUITS AGRICOLES SOIENT REMISES A SA MAJESTE D'APRES LE DROIT DE LA PROVINCE".

Cette définition de PRODUITS AGRICOLES est très vaste. Heureusement, elle n'inclut pas les oignons, les betteraves, les navets, les choux-fleurs, ou les choux, et les

(Suite à la page 7)

Le Canada, pays anglo-français

(Suite de la page 3)

Citons quelques témoignages des rédacteurs du contrat.

MacDonald, à la Conférence de Québec:

"Tous les préjugés et tous les intérêts des parties peuvent être confiés aux législatures des provinces ... Le peuple de chaque section doit sentir qu'il est protégé; et de telles garanties ne devraient être mises en danger par aucun empiètement du pouvoir central".

George Brown, un autre des pères de la Confédération, disait, lui aussi au parlement des deux Canadas, en 1865:

"Que nous demandions une réforme parlementaire pour le Canada seul ou une union avec les provinces Maritimes, il faut consulter les vues des Franco-Canadiens aussi bien que les nôtres. Ce projet peut être accepté, mais nul autre QUI N'AURAIT L'ASSENTIMENT DES DEUX SECTIONS NE POURRAIT L'ETRE,"

En entrant dans la Confédération, le Canada français était désireux de contribuer à la grandeur canadienne, mais il ne consentait nullement à perdre son individualité nationale. Pour attester cette volonté de l'une des parties au contrat de 1867, permettez que nous reproduisions les deux témoignages suivants:

En 1865, au parlement des deux Canadas, Hector Langevin, l'un des Pères de la Confédération, s'exprimait comme suit:

"Ce que nous désirons et voulons, c'est défendre les intérêts généraux d'un grand pays et d'une puissante nation, par le moyen d'un pouvoir central et fort. D'un autre côté, nous ne voulons pas faire disparaître nos différentes coutumes, nos lois: au contraire, c'est là précisément ce que nous désirons le plus protéger par la confédération."

Au cours du débat sur "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord", Lord Carnavon disait à la Chambre des Lords, le 19 février 1867:

"Le Bas-Canada est jaloux et fier, à bon droit, de ses coutumes et de ses traditions ancestrales; il est attaché à ses institutions particulières et n'entrera dans l'union qu'avec la claire entente qu'il les conservera. Le 42ième article du traité de capitulation en 1760, lorsque le Canada fut cédé par le marquis de Vaudreuil au général Amherst, est ainsi conçu: "Les Français et Canadiens continueront d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois et usages établis pour ce pays."

"La Coutume de Paris est encore le fondement reconnu de leur code civil, et leurs institutions nationales ont été pareillement respectées par leurs compatriotes anglais, et chéries par eux-mêmes. Et c'est avec ces sentiments et à ces conditions que le Bas-Canada consent maintenant à entrer dans cette confédération."

D'ailleurs, la confiance régnait chez les représentants de la minorité franco-catholique. C'est avec l'assurance d'une réciprocité de traitements généreux, qu'ils acceptèrent la constitution, telle que rédigée. A ce sujet, il est intéressant de relire une dépêche que Lord Carnarvon adressait au lieutenant-gouverneur Dundas, en date du 19 janvier 1867. Faisant allusion aux difficultés d'établir la Confédération, Lord Carnarvon écrit:

"De beaucoup, la part la plus importante de ces difficultés a été écartée dans le cas présent par la sage et loyale clairvoyance des hommes publics du Bas-Canada qui, en abordant ce sujet, se sont montrés capables de concilier une vaillante défense de leurs coutumes et de leurs institutions héréditaires avec une généreuse confiance en la justice et au sentiment amical de leurs plus nombreux compatriotes d'origine britannique."

L'ACTE

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, (30-31, Victoria, chapitre 3), comme s'appelle "la Grande Charte canadienne", n'a pas été imposé par le Souverain. L'un des motifs de la loi, c'est même que les provinces intéressées "ONT EXPRIME LE DESIR DE CONTRACTER UNE UNION FEDERALE". Ce désir, de longues discussions l'ont précisé. Nous connaissons parfaitement l'intention des parties. Guide précieux, l'esprit de la Constitution n'en contredit pas la lettre: il l'éclaire.

Une synthèse du contrat révèle la distinction des deux parties. Les points indicateurs de la démarcation sont: deux religions, deux langues, et deux systèmes de lois. La démographie des deux groupes ethniques s'exprime comme suit: majorité dans les trois provinces, les Anglo-protestants sont minorité dans le Québec; et majorité dans le Québec, les Franco-catholiques sont minorité dans les autres provinces. Les deux majorités ont voulu sauvegarder également les droits des deux minorités. C'était l'idéal de la "Solution Fédérative".

a) Dualité religieuse

C'est en traitant de "l'Education" que l'article 93 touche à la question religieuse. La signification de cet article peut se formuler comme suit:

1)—A l'avenir, chaque province aura juridiction exclusive, pour légiférer en matière d'éducation.

2)—Mais la nouvelle législation ne pourra toucher aux droits acquis des écoles séparées (denominational).

3)—Exemple: désormais, les pouvoirs, privilèges et devoirs légaux actuels des écoles séparées catholiques romaines du Haut-Canada seront ceux des écoles dissidentes protestantes et catholiques romaines de la province de Québec.

(A suivre)

Le Crédit Social...

(Suite de la page 6)

producteurs de la Saskatchewan peuvent être certains que si le Crédit Social prend les rênes du gouvernement dans cette province, on laissera 100 pour cent de cesdits produits aux fermiers. Cependant, lorsque la poule pond un oeuf, 7 pour cent de cet oeuf appartiendra à M. Aberhart; lorsque l'abeille laborieuse aura fait son miel, 7 pour cent appartiendra à M. Aberhart; lorsque la vache a un veau; la brebis, un agneau; la truie, un goret, automatiquement 7 pourcent du veau, de l'agneau, du goret appartient à M. Aberhart. Il a été assez généreux pour inclure "les oies dans sa définition, et par là il investit dans la province un intérêt de 7 pourcent sur ceux de cette province, qui sont assez bêtes pour gober des théories aussi ridicules. Il n'a pas oublié la laine. Naturellement, et il l'utilise comme bandeau pour couvrir les yeux d'un public crédule.

La loi va jusqu'à stipuler qu'aucun commerçant ne peut acheter ces produits du producteur sans l'autorisation du gouvernement et qu'aucun producteur ne peut vendre ou expédier ces produits sans l'autorisation du gouvernement. Et du moment qu'un producteur vend l'un de ces produits dans la province de l'Alberta sans le consentement du gouvernement, il commet immédiatement une offence criminelle en convertissant à son usage personnel la propriété de la Couronne. Cet loi fait ainsi de tout producteur de la province un criminel en puissance.

Socialisation des fermes

S'il est légal pour la législature de l'Alberta de s'emparer arbitrairement de 7 pourcent de la production de la ferme, alors il n'y a aucune raison qui empêche que ce pourcentage soit augmenté de temps en temps jusqu'à ce la production entière de la ferme devienne propriété de l'Etat. Cette loi, par conséquent, est tout simplement le premier pas vers la socialisation des fermes en Alberta.

Les fermiers de la Saskatchewan seraient victimes de pareille loi, s'ils élisaient un gouvernement créditiste en notre province.

REDRESSEMENT DES DETTES DANS LES DEUX PROVINCES

Comparaison

Dans la province de la Saskatchewan, le gouvernement, par sa loi du redressement des dettes, a protégé les débiteurs de la province contre toute poursuite injuste de la part de leurs créanciers. Grâce à une entente amicale entre créanciers d'une part, et le gouvernement représentant les fermiers d'autre part, on en vint à l'adoption d'un système de redressement, qui a été mis en vigueur et dont le résultat a été l'effacement de $100,-000,000.

D'après un accord amical, favorisé par le gouvernement de la Saskatchewan, l'intérêt sur tous les prêts agricoles a été réduit à 6 pour cent. Il n'y a pas eu de réduction d'intérêt sur ces prêts en Alberta.

A l'instigation du gouvernement de la Saskatchewan un Office de Revue a été institué d'après la loi de l'entente entre fermiers et créanciers et a pour fonction de travailler au redressement raisonnable des dettes des fermiers dans cette province. Présentement, un amendement à cette loi et créeant un autre Office de Revue en Saskatchewan est en voie de réalisation au Parlement à Ottawa.

La dette demeure en Alberta

Depuis l'avènement du gouvernement créditiste en Alberta, la Saskatchewan a fait plus, dans le domaine du redressement des dettes, par l'entremise d'un gouvernement libéral qu'aucune autre province du Canada; et a accompli infiniment plus que l'Alberta, où il n'y a aucun règlement de dettes et où le problème est encore à résoudre.

La comparaison des méthodes adoptées pour résoudre ce problème saute aux yeux. Dans l'Alberta, on a fait une tentative, par contrainte, pour résoudre le problème, et on n'a rien accompli parce que les cours ont déclaré invalides les diverses lois édictées à cette fin. En Saskatchewan, sans aucune loi spécifique, on a fait de grands progrès vers la solution du problème.

En somme, l'on peut dire que l'Alberta a une loi du redressement semblable à celles des autres provinces, sauf qu'en Alberta, on permet au créancier de poursuivre le fermier à moins que ce dernier ne dépose un quart de sa récolte entre les mains des membres de l'Office du redressement des dettes.

Dans ce cas, l'Office émet un certificat prohibant la poursuite et distribue le quart au créanciers.

En Alberta, il n'y a aucune protection contre la saisie-arrêt; il n'y a aucune protection contre la saisie pour loyer, peu importe qu'il s'agisse d'une hypothèque sur la terre, ou d'un loyer dans le sens ordinaire du mot.

Dans la vie pratique la classe des débiteurs de l'Alberta n'est pas aussi bien protégée que celle de la Saskatchewan.

Les taxes sur les fermes de l'Alberta sons plus élevées

La soi-disant "TAXE DE PRODUCTION", susmentionnée augmente beaucoup les taxes que paie le fermier, parce qu'elle ne tient aucun compte des frais d'opération de la ferme; elle est en réal ité une taxe du revenu basée sur les profits bruts et détourne en faveur du gouvernement une large tranche de ces profits. Il n'y a pas de loi semblable pour le salarié ou le marchand dans les centres urbains.

Pourtant le Crédit Social avait donné sa parole d'honneur qu'il réduirait les taxes. Au lieu de cela, il les a augmentées d'année en année au point qu'au 31 mars 1937, la contribution de la population par tête était de $10.94. A pareille date, en Saskatchewan, elle n'était que de $7.85. Durant la session de 1938, en plus de la taxe de 7 pour cent sur les produits agricoles, la législature édicta douze autres lois, augmentant les taxes d'un façon ou d'une autre en Alberta.

Il ignore la Commission Rowell

Le gouvernement de l'Alberta a complètement ignoré la Commission Rowell. Il dépensa $11,000 pour la préparation d'un mémoire qui devait être soumis à la Commission. Il utilisa les services de deux professeurs de l'Etat du Minnesota, de deux aviseurs légaux d'Edmonton, avec rémunération de $50.00 à $100.00 par jour respectivement. Après ces dépenses, le gouvernement changea d'idée et refusa de présenter son mémoire. Ainsi, à la première occasion qu'il avait de recommander des modifications à la Constitution du Canada— Consitution qu'il déclare démodée et inefficace— il fait volte-face. Ce qui prouve qu'il n'a pas grande confiance en ses propres théories, lors même qu'elles seraient constitutionnellement applicables.

Alliance avec les forces subversives

Le Crédit Social travaille en coopération très étroite avec le parti communiste et les autres forces subversives dans la province de l'Alberta.

Au cours de l'élection complémentaire d'Edmonton-Est, le parti communiste appuya publiquement le candidat créditiste. Après l'élection, le candidat créditiste remercia publiquement le parti communiste pour l'aide que les communistes lui avaient donnée.

Le premier ministre Aberhart est monté publiquement sur l'estrade où se tenait Jan Lakeman, le leader du parti communiste en Alberta; du haut de la même estrade, il s'est uni à l'orateur communiste pour attaquer le parti libéral de cette province.

SASKATCHEWAN, COLONIE DE L'ALBERTA

ELECTEURS DE LA SASKATCHEWAN

Comprenez-vous que l'on enlève aux comtés de la Saskatchewan le droit démocratique de choisir leurs candidats pour porter l'étendard du Crédit Social.

Savez-vous que tous les candidats créditistes doivent avoir l'approbation personnelle de M. Aberhart avant d'accepter la nomination?

Comprenez-vous qu'il présente ainsi à votre assentiment des hommes sur lesquels il a plein contrôle et pleine autorité?

Un succès pour le Crédit Social aux polls signifierait qu'Aberhart contrôlerait définitivement le gouvernement et la législature de la Saskatchewan, puisque les députés créditistes seraient ses valets, ses satellites, et seraient tolérés aussi longtemps qu'ils passeraient par ses volontés.

Electeurs, songez à ce que cela signifierait pour la Saskatchewan!

Il y a un conflit constant d'intérêt économique entre l'Alberta et la Saskatchewan: à savoir dans le développement du nord, dans le développement des mines de charbon des provinces respectives, dans le défi à l'industrie de l'Alberta que constitue la découverte possible de gaz et d'huile en quantité commerciale, dans la Saskatchewan.

Si Aberhart contrôle le gouvernement et la législature de la Saskatchewan, le développement de nos industries servira à payer les dividendes du Crédit Social en Alberta.

Aberhart ne vient pas délivrer les fermiers de la Saskatchewan des griffes des grands manitous de la finance, comme il le prétend, non! Aberhart vient ici avec l'espoir désespéré qu'un succès fortuit détournera l'attention de son propre électorat des conséquences tragiques du fiasco qu'il a accompli dans sa province. Il est ici pour PRESSURER, pour FILOUTER les citoyens de la Saskatchewan, S'IL LE PEUT. Il vient pour détruire non pour construire. Son intrusion dans les affaires de la Saskatchewan est une force corruptrice et dissolvante.

LA SASKATCHEWAN NE VEUT PAS D'ABERHART!

Publié par l'Association libérale de la Saskatchewan, Régina, Sask.

CODERRE

Mgr Maillard, curé de Gravelbourg, a passé quelques jours au presbytère, et chez sa nièce, Mme A. Poisson. Nous étions tous contents d'avoir au milieu de nous ce très distingué personnage.

* * *

M. le Dr Desmarais est en convalescence. Nous apprenons avec regret que notre Dr est obligé de prendre un repos d'un an.

* * *

Mlle Lorette Coderre, garde-malade, a accepté une position à l'hôpital de Weyburn.

* * *

M. et Mme Coderre, Lucille et Edouard ont fait un voyage à Weyburn dimanche dernier. Ils ont rendu visite à leurs fils, Lionel, garde à l'hôpital à Weyburn et à Yvon, étudiant à Notre-Dame de Wilcox.

* * *

M. Jean-Louis Marcil s'est enrôlé à l'école de Coderre; il est l'élève de Mlle Irène Ayotte.

* * *

M. Jean-Baptiste Gaucher faisait un voyage à Moose-Jaw jeudi dernier.

* * *

Mme Wilton et sa famille on passé le "Mother's Day" chez sa mère, Mme Philippe Pépin, de Courval.

* * *

Mme Joseph Tremblay de Courval était de passage à Coderre ces jours derniers.

* * *

Mme Lucien Pelletier a passé la fin de semaine à Régina chez des amis.

* * *

Mme Roberge et ses trois garçons sont revenus vivre à Coderre après avoir passé l'hiver à Trewdale.

* * *

Mlle Cunningham et Mlle Ayotte sont allées à Gravelbourg samedi soir.

* * *

M. Anselme Bachand, Mme Bachand, Mme Bonneau et Rita ont passé la journée de samedi dernier à Moose-Jaw, à magasiner.

* * *

M. et Mme Jean Pépin ont passé la soirée de samedi dernier chez leur soeur Mme Wilton.

* * *

Le Club de tennis est prêt pour la saison, déjà plusieurs membres ont payé leur dû.

* * *

Mesdames, c'est le temps de vous embellir chez "Esther et Amélia", salon de beauté. Prenez le nouveau permanent "Ray" au prix le plus bas, et vous serez sûres d'avoir ce qu'il y a de plus nouveau en fait de coiffure.

* * *

Mme J.-H. Lemire garde le lit depuis deux semaines; nous espérons que le beau soleil du printemps l'aidera à se remettre bien vite.

* * *

Mme Madore, de Laford a passé la semaine chez son père, M. Jos. Duquette.

CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

WILLOW BUNCH

GRANDE MISSION

Les paroissiens se préparent par la prière à une grande Mission de deux semaines du 5 au 19 juin qui sera prêchée par les RR. PP. Hervé et Parent CSSR., de la Maison de Ste-Anne-des-Chênes. Cette Mission sera suivie des cérémonies des Quarante-Heures.

* * *

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le 11 mai a été chanté le service anniversaire de Mme Arthur Lavallée.

* * *

BAPTEMES

Le 28 avril, a été baptisé James, Patrick, fils de M. et Mme Delphis Rivard. Parrain et marraine: M. James Higgins et Mlle Eugénie Vermette.

* * *

Le 30 avril, Roger, Henri, fils de M. et Mme Gérard Duperreault. Parrain et marraine: M. et Mme Henri Désy, représentés par M. Cléas Duperreault et Mlle Florence Marshall.

* * *

Le 12 mai, Marie, Lucina, Rachel, fille de M. et Mme Albert Lemieux. Parrain et marraine: M. et Mme Frank Lemieux.

MONTMARTRE

Le 16 courant dans l'église paroissiale, Mlle M.-A. Morin, fille de M. Pierre Morin, s'unissait dans les liens du mariage à M. René Giroux, fils de Mme Vve H. Giroux, tous de Montmartre.

M. l'abbé Foisy, vicaire, officia à cette belle cérémonie en présence de nombreux parents et amis. M. Pierre Morin et Emmanuel Breton étaient les témoins de cette union. Les nouveaux mariés, après leur voyage de noces, résideront sur la ferme de feu H. Giroux, au sud-est de Montmartre. Nos meilleurs souhaits de bonheur à ces courageux jeunes.

* * *

M. Rosaire Bilodeau et son épouse, ainsi que leurs quatre enfants, nous ont quittés, dimanche, le 22, pour le Lac du Bonnet, Man., où ils s'embarqueront en aéroplane, pour une course de 4 heures pour Sandy Lake, Ont., où Rosaire sera employé comme instituteur pour les Indiens, dans la mission des Pères Oblats. Bonne chance, bon succès et bon voyage!

MEYRONNE

A.C.F.C.

Le Rév. Père Ad. Beauchamp, o.m.i., et MM. S.-M. Bonneau, prés. de l'Association des Commissaires d'Ecole; J.-L. Leclerc, inst., et Benoit, prof. sont venus à Meyronne le premier du mois, car devait avoir lieu, ce jour là, l'élection de notre Comité paroissial.

Après la messe le Rév. Père Beauchamp nous donnait une conférence des plus intéressante et instructive sur nos devoirs comme Canadiens français.

Il y eu ensuite l'élection du C. P. sous la présidence de M. l'aumônier, notre curé. Pendant le dépouillement des bulletins, MM. Bonneau et Leclerc adressèrent la parole. Le premier sur le travail accompli durant l'année écoulée par l'Association dont il est le président. M. Leclerc a bien voulu parler de l'A.C.F.C. elle-même; ses statuts et la nécessité de l'Association.

Furent élus pour le Comité paroissial de 1938-39: MM. Alcime Bouvier, Arsène Bouvier, Honorius Bouvier, Ernest Brisebois, Joseph Girardin, Arthur Laplante, Albert Parent et Arthur Thuot.

* * *

Le 15 mai une assemblée du C. P. de l'A.C.F.C., fut convoquée afin de nommer les officiers.

Furent élus: président, M. Alcime Bouvier; vice-président, M. Art. Laplante; secrétaire, Jos. Girardin.

Le comité d'école sera formé par MM. Ernest Brisebois, Art. Thuot, Alb. Parent et Arsène Bouvier.

Il fut proposé pendant l'assemblée, par M. le Président et secondé par le C. P. qu'un vote de remerciement soit présenté à nos anciens secrétaires, M. et Mme Ls. Girardin, pour le travail constant accompli dans le passé.

Nous avons eu une Journée catholique, le 8 mai, des mieux réussie. Espérons que les paroles de M. l'abbé J. Branch, rédacteur de "Tenir" et du "Prairie Optimist", seront retenues. Comme nous le disait au prône notre curé, l'abbé Branch a été nommé, par notre évêque, le propagandiste de l'Action Catholique dans le diocèse.

* * *

VA-ET-VIENT

M. Léo Lareau et sa famille nous sont revenus du Manitoba, où ils ont passés l'hiver.

* * *

Mère Ste- Emilienne, supérieure du couvent de Gravelbourg, et Mère St-Zacharie, soeur de notre curé, ont passé la journée du 1er mai avec nos religieuses de Meyronne.

* * *

M. l'abbé L. Lussier, curé de Laflèche, était de passage à Meyronne au milieu du mois.

* * *

Mlle Irène Bouvier est revenue de l'hôpital de Régina avec une paire de lunettes.

* * *

BAPTEMES:

Gérald, Philippe, fils de M. et Mme Ernest Turgeon, baptisé le 1er mai. Parrain et marraine, M. et Mme Fr. Brière.

* * *

Georges, Jean, fils de M. et Mme Fr. Brière, baptisé le 19 mai. Parrain et marraine, M. et Mme P. Therens, oncle et tante de l'enfant.

SHELL RIVER

Le 1er mai, pendant la messe paroissiale, un incendie détruisit la maison de M. Joseph Voisin. Comme toute la famille était à l'église, rien ne fut sauvé.

C'est une dure épreuve pour M. et Mme Voisin et leur famille, nous leur redisons toute notre sympathie qui s'est déjà manifestée en aide et encouragements de toutes sortes. Qu'il est doux et réconfortant, en de si pénibles circonstances, de sentir la charité chrétienne et sympathiques de bons amis. Aussi cette famille dans cette épreuve est bien touchée de toutes les marques d'estime et d'amitié dont elle est l'objet.

* * *

Le 8 mai, M. le curé Burrell, de Spiritwood, nous donnait une conférence sur les problèmes sociaux actuels, conférence très instructive et très intéressante.

* * *

Les semailles s'avancent en de bonnes conditions, espérons pour le mieux!

LEBRET

Le 2 mai dernier, Mlle C. Salamon, fille cadette de M. et Mme M. Salamon, de cette localité, unissait sa destinée à celle de M. B. Maloney, fils de Mme Maloney, de Régina. Les témoins furent: Mlle Maloney, soeur du marié et M. M. Salamon, frère de la mariée. Le mariage a eu lieu en l'église de Lebret. Le Rév. Père Beaudin, O.M.I., curé de la paroisse, officiait. La chorale des jeunes filles organisée et dirigée depuis quelques années par Mlle C. Salamon, qui pour ce jour passa sa charge à Mlle R. Lafleur qui sut si bien faire valoir son talent, tant dans la direction qu'à l'orgue, laissa entendre les meilleurs morceaux de son répertoire comme tribut de reconnaissance à Mlle C. Salamon, leur habile orgasatrice. A la sortie, Mlle R. Lafleur à l'orgue, dans une marche nuptiale, semblait chanter le bonheur des nouveau époux.

Après la messe, les mariés et invités se rendirent prendre le déjeûner chez M. M. Salamon, père de la mariée. Après cela, malgré la température pluvieuse, les jeunes mariés partirent pour un petit voyage, et retournèrent après quelques jours à Lebret où ils résideront désormais.

* * *

Il y eu grande soirée de cartes à la salle paroissiale, organisée par les Enfants de Choeur, sous la direction des RR. SS. du Couvent St-Gabriel de Lebret. Après la partie de cartes, un joli programme se déroula en divers amusements que tout le monde goûta avec enchantement, heureux de féliciter de leur dévouement les organisateurs de cette réunion, et ceux qui étaient au programme. Puis un succulent goûter fut servi par les jeunes demoiselles, désireuses de prêter leur concours pour faire un succès de cette soirée. Les prix furent décernés aux heureux gagnants du Whist et du Bridge. Tous se séparèrent heureux du bon accueil de nos Enfants de Choeur.

* * *

Samedi, le 14 mai, le Rév. Père de Bretagne, principal de l'Ecole Indienne de Lebret, avait l'honneur de recevoir un distingué visiteur: le Baron Tweedsmuir, Gouverneur Général du Canada. La réception fut imposante et les RR. Pères et RR. Soeurs ne ménagèrent pas leurs efforts pour recevoir dignement le représentant de la Couronne au Canada. Les nombreux invités prirent le goûter à l'Ecole Indienne. La fanfare des élèves de cette institution sous la direction du Rév. Père Laviolette fit entendre ses meilleurs morceaux pour la circonstance.

ST - HUBERT

ALLEES ET VENUES

Le dimanche, 8 mai, un certain nombre de paroissiens de St-Hubert sont allés à Dumas, à l'occasion du souper paroissial.

* * *

M. J.-W. Brodeur, notre marchand général, accompagné de Mme Brodeur, de leur fils Lévis et du Rév. P.-A. Granger, F.M.I., sont allés en auto à St-Boniface et lieux circonvoisins, pour une visite de famille.

* * *

La Révérende Mère Marie- Louis, provinciale des Rév. Soeurs de N.-D. de la Croix, de Forget, était, ces jours derniers, à l'Hospice "Jeanne d'Arc", en visite officielle.

* * *

De passage au presbytère, le 16 mai, Révérend Père Forner, O.M.I., curé de Windthorst, et le 19 mai, M. l'abbé A. Giguère, curé de Dumas. Mlles Pelletier et Boulet, aussi de Dumas, ont visité St-Hubert.

* * *

Aux fêtes du 35ème anniversaire sacerdotal de Mgr J.-A. Thériault, P. D., fondateur et curé de Montmartre, St-Hubert était représenté par les RR. PP. A. Granger et B. Fallourd, F.M.I. L'Hospice "Jeanne d'Arc" avait délégué la Rév. Mère Supérieure et leur chauffeur, M. H. Kitson.

Examens de français de l'A. C. F. C.

DONS RECUS

M. Alcide Hamel, Saint-Hippolyte	$1.00
M. l'abbé A. Rousseau, Cadillac	1.00
M. l'abbé Albert Houle, Domrémy	2.00
Mme F. Rousseau, Saint-Hippolyte	.50
M. l'abbé Georges Carpentier, Saint-Louis	2.00
Ecole Saint-Louis, Cantal	.65
Ecole Valroy, Dollard	.25
M. l'abbé G.-E. Provost, Eston,	1.00
M. l'abbé Elzear Fortier, Val-Marie	2.00
M. Eugène Delisle, père, Shell-River	1.00
Ecole Piché, Gravelbourg	.70
Ecole Pelletier, Gravelbourg	.50
Mgr J.-B.-C. Bourdel, P.D., V.G., Prud'homme	5.00
M. Edmond Bilodeau, Laflèche	1.00
Ecole séparée et couvent, Laflèche	2.60
RR. PP. Franciscains, Régina	1.00
Mme Fernande Mansière, Meskanaw	1.00
Ecole Joffre, Montmartre	1.00
Ecole du village et Couvent, Prud'homme	9.45
Un ami, Meyronne	2.00
Ecole Dinelle, Saint-Denis	1.00
Comité Paroissial de l'A.C.F.C., Wauchope	5.70
Ecole du village, Saint-Front	2.10
Anonyme, Wauchope	2.00
M. l'abbé J. Joly, Wauchope	1.00
Ecole Ormeaux, Shell-River	1.15
RR. PP. Dominicains, Prince-Albert	2.50
Ecole du village, Storthoaks	5.80
Ecole séparée, Vonda	2.35
Mlle Germaine Gauthier, Lydden	.50
RR. Soeurs de l'Hôpital, Tisdale	1.00
M. Gustave Mandin, Directeur de l'A.C.E.F.C.	1.00
M. l'abbé A. Ouellet, Vonda	3.00
R.P. L. Pilon, o.m.i., Albertville	Volumes

Nos plus vifs remerciements à ces généreux bienfaiteurs.

Et vous, qui venez de lire cette liste, ne nous enverrez-vous pas également votre obole, si modeste qu'elle soit, pour aider à soutenir l'oeuvre de l'Enseignement du Français en Saskatchewan.

Nous avons absolument besoin de l'appui de tous. L'union fait la force et les petits ruisseaux les grandes rivières.

Adresser les offrandes au Secrétariat de l'A.C.F.C. Vonda, (Sask.)

SPIRITWOOD

La Journée d'études sociales

La date de cette journée est définitivement fixée: le dimanche 19 juin sera donc le jour où la plupart des paroisses du diocèse de Prince-Albert se réuniront à Spiritwood pour étudier, sous le regard de Dieu, quelques avertissements des Papes relativement à la question sociale actuelle. Les catholiques sont particulièrement invités à venir en foule pour cette journée, la première de son genre dans cette parti du Nord.

La grand'messe aura lieu à 10.30 hrs. Les repas seront servis sur le terrain de l'église par les dames de la paroisse. Les conférences, suivies de discussions, seront données par des laïcs en vue. Le soir, après le souper, en union avec le Congrès Eucharistique de Québec, une grande procession du Saint Sacrement se déroulera dans les rues du village. Les paroissiens et le curé de Spiritwood invitent les fidèles des autres paroisses à leur prêter mainforte dans cette entreprise dont les suites sauront faire tant de bien à l'Eglise et aux âmes.

Pour la plupart de nos fermiers les semences s'achèvent. Dieu merci, nous avons, pour le moment, assez d'humidité avec une température favorable. L'espoir renait, les fronts se dérident, les figures s'épanouissent.

JACK FISH

SOIREE

Il y a eu une partie de cartes dans le sous-bassement de l'église, dimanche le 15 mai dernier. Comme il ya a longtemps qu'il n'y avait pas eu de soirée, l'assistance était assez nombreuse ce soir-là.

Les Dames s'étaient bien préparées à cet événement; le goûter qui suivit fut abondant et succulent. Tout le monde s'est fort bien amusé.

Mme Jos. Girard gagna le prix des dames, et M. Wilfrid Beaudoin, celui des hommes. M. Omer Gagné et Mme Arthur Lavigne gagnèrent les prix de consolation. Les gens du village ont eu beau jouer au "dix de carreau" tout l'hiver, ils n'ont rapporté aucun prix.

Après le goûter, M. le curé demanda à plusieurs de chanter. S'exécutèrent sucessivement: M. Emile Arcand, Mlles Alice Régnier, Lorette L'Heureux, Berthe Carrière, Mme Rivard et M. Harold Mitchell.

* * *

SEMAILLES

Les semailles sont presque terminées, et tout le monde est bien encouragé, car nous avons eu pas mal de pluie en mai.

* * *

MOIS DE MARIE

Nous avons tous les soirs la prière et la bénédiction du Très Saint Sacrement, grâce à la bonne volonté du choeur de chant. Mme Pierre L'Heureux, Mlles B. Coursol et Alice Régnier chantent les cantiques, et les hommes chantent le salut.

* * *

EN VISITE

M. et Mme Frank Bellavance de Highgate, sont venus rendre visite à M. Wilfrid L'Heureux.

* * *

Mme Philippe Ducharme, de Delmas, est venue voir sa soeur, Mme Pierre Day.

DE RETOUR

Mlle Hélène Cyr est de retour chez elle, après avoir passé l'hiver à Vawn.

M. Robert Chaland est de retour chez sa mère, Mme Higgins, après avoir travaillé pendant un an et demi chez M. Pierre L'Heureux.

* * *

CINEMA

La rumeur veut que nous ayons des vues animées le 5 juin. C'est le réveil et le retour à la vie après les longs mois d'hiver.

ST - VICTOR

Né à M. et Mme Arthur Vallée, un garçon. Nos sincères félicitations.

* * *

M. et Mme J.-D. Lalonde étaient à Régina tout dernièrement, en voyage d'affaires. M. Lalonde a changé d'automobile et il a fait quelques améliorations à sa maison.

* * *

M. et Mme Eugène Lalonde sont en voyage à Régina, par affaires et pour cause de santé. Mme Lalonde n'est pas aussi bien que nous l'espérions et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

* * *

Mme Josephat Coutu vient de subir une assez grave opération et on nous assure qu'elle est en pleine voie de rétablissement.

* * *

Mme Collin est en promenade chez son fils Laurent.

* * *

M. Jos. Viola est reparti pour Edmonton après une visite chez sa soeur, Mme Campagne.

* * *

Mme J.-D. Lalonde et ses enfants étaient en promenade à Lisieux dernièrement.

* * *

M. Charles Johnson, M.L.P., était un visiteur important à St-Victor ces jours derniers. Nous avons aussi eu la visite de l'inspecteur des postes.

MM. Télesphore Sylvestre et Geo. Meen, de Scout Lake étaient de nos visiteurs cette semaine.

* * *

M. Elizée Chrétien est bien malade et il faut absolument qu'il se remette bientôt. Nous n'aimons pas le voir souffrant, lui qui a été toujours si vigoureux et de bonne humeur. Il faudrait que nous allions tous le visiter plus souvent afin de l'encourager.